

**COLLECTIVITÉ
EUROPÉENNE
D'ALSACE**

**Réunion
du
27 septembre 2021**

DELIBERATIONS

M. BIERRY
Président de séance

COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Réunion du 27 septembre 2021

Délibérations

*(La séance est ouverte à 9 heures 35 sous la présidence de
M. BIERRY, Président).*

Présidence de M. BIERRY, Président de séance

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, BURGER Etienne , CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Thomas

EXCUSEE :

RUCH Valérie

EXCUSES AVEC PROCURATION :

JENN Fatima donne procuration à M. BIERRY Frédéric

SCELLENBERGER Raphaël donne procuration à LUTENBACHER Annick

WOLF Etienne donne procuration à WOLFHUGEL Christiane

ZELLER Fabienne donne procuration à HAGENBACH Vincent

OUVERTURE ET APPEL NOMINAL

M. LE PRÉSIDENT – Chers collègues, je vais donner la parole à Robin, notre benjamin, pour faire l'appel.

M. CLAUSS procède à l'appel nominal.

Merci Robin.

DISCOURS LIMINAIRES

M. LE PRÉSIDENT – Madame la Ministre, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers d'Alsace, chers amis.

Permettez-moi tout d'abord d'accueillir notre nouveau Directeur général des services, Vincent BARBIER, qui est juste derrière moi. C'est assez simple : il a la même coupe de cheveux que le Président, en plus mince. Merci Vincent d'être là aujourd'hui. Sa prise de fonction effective sera le 1^{er} novembre, mais nous avons déjà commencé à travailler ensemble. Il m'a proposé de venir aujourd'hui pour notre séance plénière, pour mieux vous connaître, et connaître encore un peu mieux notre organisation, même s'il a déjà commencé à travailler avec Laurent, Stéphanie, Guillaume et l'ensemble de l'équipe. Je suis très heureux qu'il puisse être parmi nous. Il nous rejoint après avoir dirigé la Saône-et-Loire. Il n'est pas complètement inconnu en Alsace, puisqu'il est l'époux d'une Alsacienne. Il connaît par conséquent bien notre belle région et il y était déjà attaché par le cœur. Maintenant, il y sera par la raison, par l'engagement et par le travail. En tout cas, nous vous souhaitons la bienvenue. Nous sommes très heureux de pouvoir vous accueillir et très heureux que vous puissiez porter nos ambitions autour du service public, de la territorialisation de l'action publique, etc. Je connais bien le Président de la Saône-et-Loire, André ACCARY, qui est un ami, et qui a eu beaucoup de bonheur de travailler avec vous. Il me le disait encore il y a quelques jours.

Comme vous le savez, chers amis, cette plénière de notre Collectivité européenne d'Alsace est particulière, puisqu'elle a comme point principal de son ordre du jour la désignation de nos élus à pas moins de 700 postes dans des instances où notre Collectivité est représentée en sa qualité de membre de droit ou de partenaire.

Plutôt que d'égrainer sans perdre un instant la longue liste des désignations, permettez-moi d'ajouter immédiatement que, de mon point de vue, le principe même de ces désignations ne peut se réduire à la seule interprétation d'une obligation réglementaire voire protocolaire que nous remplissons. J'y vois bien plus que cela. J'y vois deux exigences politiques essentielles. Tout d'abord, l'exigence première de bien faire le travail, celle qui consiste tout d'abord à honorer la confiance dont nous sommes dépositaires, celle des Alsaciens bien entendu. L'exigence ensuite de concrétiser l'engagement que nous avons pris en nous présentant aux suffrages de nos concitoyens d'agir en leur nom, en totale responsabilité, au nom de l'intérêt général. Cette double exigence, je sais d'expérience que nous la remplissons bien, chaque fois que nous sommes en capacité de travailler véritablement sur le fond des dossiers dont nous avons la charge ou qui nous sont présentés pour avis. Travailler et bien travailler sur le fond : c'est ce que les Alsaciens sont en droit d'attendre de leurs élus et c'est ce que j'exige de moi-même et ce que j'attends personnellement de l'ensemble de notre équipe.

Le dire ainsi au regard des récentes élections de juin dernier et de l'abstention record n'est ni naïf ni anecdotique. L'abstention est un fleuve alimenté par des ruisseaux trop nombreux

et malsains, et nous savons parfaitement que l'on compte parmi ceux-ci le désintérêt, pour ne pas dire le mépris, porté aux valeurs républicaines, voire aux principes fondateurs de la démocratie représentative. La distanciation démocratique est là et nous ne pouvons l'ignorer. Nous devons la combattre, à commencer par nos attitudes, nos comportements d'élus, mais aussi avec le bien-fondé de nos engagements.

Et vous le savez, chers amis, je ne peux pas me résoudre à accepter le bashing qui consiste à dénigrer, salir, injurier voire traîner dans la boue les femmes et les hommes qui ont dédié leur engagement au service de l'intérêt général, souvent au prix de nombreux sacrifices personnels. En disant, cela je pense aux élus la République que nous sommes, mais aussi aux agents du service public et en particulier bien attendu aux agents de notre Collectivité européenne d'Alsace. Élus et agents du service public de notre Collectivité ont évidemment des statuts par nature bien différents, mais nous avons en commun une chose essentielle et éminemment respectable : celle d'avoir fait le choix de servir nos concitoyens, de servir les Alsaciens.

Les conseillères et conseillers d'Alsace que nous désignerons aujourd'hui ont le sens du devoir et celui du travail bien fait qui va de pair. Dans chaque instance où vous allez être appelés à siéger, vous serez bien plus que des porte-parole ambassadeurs de la Collectivité européenne d'Alsace. Des élus solides, en capacité d'apporter vos contributions politiques et techniques, et ainsi d'honorer le mandat de façon exemplaire qui vous a été confié. Cette exemplarité est, croyez-moi, l'un des meilleurs antidotes à la distanciation du lien démocratique. Je compte donc bien évidemment sur vous pour être très présents dans toutes ses instances, porter haut et fort nos réflexions et être en même temps un réceptacle de la réflexion du terrain.

Vous le savez comme moi, chers amis : cette menace avérée de distension démocratique, nous nous devons de la combattre avec une implication et une action de proximité optimales. Pour moi, ce n'est pas un pari que nous devons relever ; c'est une volonté partagée, une motivation supplémentaire à agir pour faire encore mieux dans l'intérêt des Alsaciens et de l'avenir des territoires. Cette volonté d'affermir le lien politique avec les Alsaciens se traduit déjà concrètement, comme vous le savez, par une nouvelle organisation territoriale désormais dédiée à l'objectif de produire davantage de proximité physique avec les Alsaciens, pour davantage de pertinence et d'efficacité de l'action publique, avec comme levier opérationnel le nouveau service public alsacien.

C'est pourquoi il est bon de rappeler que la Collectivité européenne d'Alsace est la Collectivité des territoires au service des territoires. Nous allons à présent faire la démonstration pour que les Alsaciens le comprennent et la perçoivent comme telle. Cet objectif est l'une des raisons d'être du tour des territoires d'Alsace, parce qu'avec lui nous allons au-devant des Alsaciens, de leurs maires, de leurs associations, de l'économie locale. Bref, avec le tour des territoires d'Alsace, la Collectivité européenne d'Alsace va au-devant des Alsaciens, elle va rencontrer l'Alsace réelle. Et nous qui sommes les fervents partisans du retour à l'Alsace pleinement institutionnelle en capacité d'agir véritablement sur le terrain avec des compétences élargies, nous allons nous mobiliser pour le premier tour des territoires. Du jamais vu de toute l'histoire politique de l'Alsace. C'est donc un objectif de première importance pour notre majorité alsacienne.

Chers amis, je compte sur vous. Je compte sur la mobilisation dans chaque canton alsacien de l'ensemble des conseillères et des conseillers d'Alsace de notre majorité alsacienne. Je compte sur vous, chers amis, parce qu'en tant qu'élus, vous êtes des traits d'union des territoires avec la Collectivité européenne d'Alsace. Et si la récente foire européenne a été une première et belle vitrine pour la Collectivité européenne d'Alsace et ses territoires, cette fois, avec votre engagement immédiat pour le tour des territoires d'Alsace, c'est la Collectivité européenne d'Alsace qui va sur les territoires pour en prendre le pouls. J'y vois l'opportunité d'échanger sans filtre, en direct d'une part avec les forces vives et d'autre part avec les agents de la Collectivité européenne d'Alsace qui vivent et agissent au

quotidien sur ces mêmes territoires. L'expression de nos agents de tous grades est d'autant plus intéressante à mes yeux qu'ils sont sur le terrain les acteurs opérationnels de notre Collectivité, avec leur vécu et leurs retours d'expérience, et que d'autre part ils sont comme nous des Alsaciens qui ont un avis de citoyen à partager sur bien des sujets. Il est donc totalement légitime d'échanger avec tous, et j'ai l'intime conviction que c'est en procédant ainsi que l'on peut faire mieux ensemble et créer de nouvelles et bonnes dynamiques pour l'Alsace. J'ai encore l'intime conviction qu'avec le tour des territoires d'Alsace, nous aurons un socle encore plus fort pour notre projet pour l'Alsace et les politiques publiques territoriales de cette nouvelle mandature. Un socle plus fort pour continuer à faire bouger les lignes et revendiquer un véritable statut particulier à notre jeune Collectivité.

Aujourd'hui, nos orientations, nous ne pouvons les finaliser qu'avec l'adhésion de nos concitoyens, et mieux que cela, qu'avec leur contribution véritable. Nous mesurons bien que notre démocratie nécessite d'être renforcée avec des outils qui leur permettent de s'exprimer plus aisément et plus fréquemment. Nous avons conscience qu'ils ne souhaitent plus être consultés uniquement sous la forme de scrutin pour confier les rênes des décisions à une équipe d'élus sans être impliqués et associés aux grandes décisions qui les concernent. Et nous mettons tout en œuvre pour créer les conditions d'un dialogue régulier. La démarche est ambitieuse, mais cette ambition nous semble à la hauteur de la belle espérance que nous formulons, vous et nous, pour l'Alsace.

C'est pourquoi nous nous réjouissons de la création du futur Conseil de développement d'Alsace et de la mise en route de la nouvelle plateforme de démocratie locale de la Collectivité, baptisée « L'Alsace entre vos mains ». À nos yeux, ils constituent les bons outils pour échanger avec les Alsaciens, pour mieux évaluer leurs besoins afin d'y répondre et les informer de ce qui est mis en place en temps réel. Notre confiance a été placée dans l'intelligence collective qui émane de ces territoires si bouillonnants de créativité et d'envie. Le Conseil de développement d'Alsace dont nous allons débattre de la création aujourd'hui est d'un genre nouveau. Nous l'avons souhaité territorialisé, transfrontalier et avant tout citoyen. Nous créons également une plateforme de démocratie locale, un outil qui assurera un lien permanent entre le citoyen et sa Collectivité, parce que notre confiance est également placée en chacun de nos concitoyens, avec la volonté de leur manifester la plus grande bienveillance tout en cherchant à les responsabiliser. Nos concitoyens ont besoin de nous et nous avons besoin d'eux en retour, des citoyens concernés, impliqués, qui expriment des besoins, cherchent le dialogue et alimentent le débat démocratique. Ce lien renforcé avec les habitants doit nous inspirer de nouveaux modèles et une action publique renouvelée.

Vous le constatez, mes chers collègues : nous avons tant à faire ensemble, tant de beaux projets à initier et à finaliser. Je n'ai aucun doute : nous sommes au rendez-vous des Alsaciennes et des Alsaciens, nous sommes au rendez-vous de l'Alsace toute entière. Je vous remercie.

Applaudissements.

La parole est aux représentants des groupes. Monsieur KOBRYN va exprimer la position du groupe des Verts.

M. KOBRYN – Monsieur le Président, mes chers collègues. Je suis très heureux que vous me passiez la parole, parce que je n'étais plus du tout certain que vous ayez encore en tête l'existence de notre groupe en cette rentrée politique. Je me permets donc de présenter à nouveau mes collègues : Ludivine QUINTALLET, Fleur LARONZE et Damien FREMONT.

Je vous partage cet étonnement parce que nous avons été pour le moins sidérés devant l'impréparation de cette plénière. Sidérés de recevoir les documents pour la séance d'aujourd'hui avec huit jours de retard par rapport au délai légal. Sidéré de recevoir un

tableau complet pour les représentations dans les organismes sans même avoir eu un seul échange à ce sujet. Sidérés enfin d'être convoqués à des réunions importantes quelques heures avant, ou au mieux la veille pour le lendemain. Tout cela n'est ni respectueux, ni constructif, ni sérieux.

Doit-on comprendre, Monsieur le Président, qu'il s'agit-là de votre conception du travail démocratique avec votre opposition ? Je ne peux pas le croire. Je ne peux pas m'y résoudre. Il y aurait là un écart béant, abyssal, entre votre discours sincèrement affecté par l'état démocratique de notre pays – vous l'avez encore rappelé ce matin – et une pratique du pouvoir pour le moins en décalage avec ce discours.

Pourtant, nous avons besoin d'une CeA forte, qui s'appuie sur toutes ses composantes, tant les actualités qui nous séparent du Conseil de juillet dernier ont été nombreuses et souvent dramatiques. Nous avons besoin d'une CeA qui s'attaque aux défis climatiques. Les pluies diluviennes qui se sont abattues de l'autre côté du Rhin, les gigantesques feux de forêt ou encore le ralentissement du Gulf Stream ne sont plus des alertes, mais les symptômes d'un dérèglement climatique déjà largement en cours. Le rapport du Giec publié cet été est un cri, un cri de la communauté scientifique à l'adresse des décideurs. Nous devons l'entendre. Vous allez devoir l'entendre dans cet hémicycle. Sans cela, toutes les politiques publiques menées seront vaines à terme.

Nous avons aussi besoin d'une CeA qui se confronte au gouvernement quand celui-ci fait le choix de mettre en danger notre territoire. Pour Stocamine, Monsieur MACRON et Madame POMILI ont en effet décidé, seuls, de l'enfouissement définitif des 42 000 tonnes de déchets chimiques ultratoxiques, situés pourtant à proximité immédiate de notre nappe phréatique. Dès l'annonce de cette décision, nous vous avons interpellé, Monsieur le Président, et vous avez entamé un référé suspension. Nous sommes allés sur place pour soutenir les collectifs et nous avons écrit aux députés de nos circonscriptions. Ce projet est une véritable épée de Damoclès sur l'Alsace et les territoires voisins. Nous devons toutes et tous nous mobiliser pour en obtenir l'annulation.

En plus du climat et de l'environnement, nous avons aussi besoin d'une CeA ambitieuse sur la question de l'emploi, au regard des terribles annonces qui se succèdent, qu'il s'agisse du groupe Mars, d'Alstom ou de Knorr : pas moins de 1 300 emplois sont concernés sur notre territoire.

Nous avons également besoin d'une CeA volontaire sur la question de la solidarité, que ce soit suite au démantèlement indigne d'un campement de sans-abri engagé par la Préfecture ou concernant l'accueil inconditionnel de réfugiés afghans proposé uniquement par la Mairie de Strasbourg. C'est peu dire que l'humanisme rhénan, dont se réclame la CeA, aujourd'hui ne se traduit pas en actes.

Enfin, nous avons besoin d'une CeA mobilisée partout où elle le peut dans la lutte contre les violences conjugales et contre toutes formes de discrimination. Là encore, l'actualité de ces derniers jours, de ces dernières semaines, parle d'elle-même.

Monsieur le Président, mes chers collègues, à n'en pas douter, les défis de notre territoire sont immenses. Le réchauffement climatique, Stocamine, l'emploi, la solidarité, les discriminations sont des chantiers prioritaires. Espérons que les attermoissements et la désorganisation politiques de ces dernières semaines, dont je parlais en introduction, n'étaient que contextuels. Nous ne pouvons plus nous le permettre. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – La parole est à Nicolas JANDER.

M. JANDER – Monsieur le Président, Madame la Ministre, mes chers collègues. À mon tour d'être non pas sidéré – le terme est trop fort – mais surpris par l'intervention de mon collègue Monsieur KOBRYN à l'instant, qui explique qu'il n'a pas été concerté et qu'il n'est

pas en situation de travailler correctement, alors que bien au contraire, notamment sur la question du règlement intérieur, et il eut été sympathique de le préciser quand même dans le propos introductif, j'ai personnellement pris contact avec lui, pour lui envoyer tout d'abord une première proposition de règlement intérieur – ce qui fut fait dès le 15 septembre dernier, c'est-à-dire il y a 12 jours –, et puis j'ai pris le soin d'avoir un entretien téléphonique avec lui et de faire en sorte de trouver un compromis sur les règles qui vont s'appliquer à notre Assemblée durant les sept années de notre mandat. Je trouvais d'ailleurs même cet entretien fort constructif, puisqu'à peu près 80 ou 90 % des propositions de Monsieur KOBRYN ont été retenues et ont été intégrées dans le règlement intérieur de notre Collectivité, comme par exemple le droit pour chaque président de groupe de solliciter à chaque séance une suspension de séance. Cela n'était pas prévu dans le projet de règlement intérieur ; nous l'avons intégré sur proposition de Monsieur KOBRYN, intégré.

Il s'agit aussi de dire que la réunion de la Commission des finances est obligatoire avant tout débat sur les orientations budgétaires. C'était une pratique antérieure qui n'était pas prévue dans le règlement intérieur ; sur proposition de Monsieur KOBRYN, nous l'avons intégrée. Il s'agit aussi d'officialiser dans le règlement intérieur la conférence des Présidents pour préparer les assemblées plénières, qui était une pratique et qui est à présent, sur proposition de Monsieur KOBRYN, intégrée dans le règlement intérieur.

Je continue d'égrener les propositions de Monsieur KOBRYN que nous avons acceptées. Il s'agit aussi de pouvoir déposer des vœux et des motions par mail et non pas uniquement physiquement sur le bureau du Président. Je passe sous silence le consensus que nous avons trouvé sur la durée des interventions. Nous pensions qu'il fallait que la parole circule et que les interventions durent environ deux minutes. Sur proposition de Monsieur KOBRYN et de Serge OEHLER, dont je salue la qualité du dialogue, nous avons fixé cette durée à quatre minutes, sachant que le Président n'est pas là pour couper la parole, qu'il n'y a pas de « buzzer » qui sonne à la fin des quatre minutes comme au basket.

Il s'agit également de la taille des articles dans toute l'Alsace, puisque si nous avons appliqué à la lettre la loi, nous aurions des articles proportionnellement au nombre de membres de chaque groupe, c'est-à-dire en gros cinq lignes pour le groupe des Verts, puisqu'ils sont un vingtième de cette Assemblée. Ce n'est évidemment pas ce que nous avons retenu, puisque nous avons trouvé un arrangement et un compromis avec Monsieur KOBRYN et Serge OEHLER, que je salue, visant à accorder au groupe des Verts un article d'une taille de vingt-cinq lignes, ce qui permet bien sûr de développer une argumentation. En sachant que par exemple, concernant le groupe centristes et indépendants alsaciens, nous sommes cinq fois plus nombreux et nous avons quatre lignes de plus seulement.

J'ai trouvé le dialogue avec Monsieur KOBRYN constructif, et j'aurais aimé qu'il le salue dans son propos introductif, plutôt qu'il dise que les rapports ont été envoyés tardivement, ce qui effectivement peut se concevoir lorsque les sujets étaient encore en cours de discussion. On a bien conscience que, pour l'avenir, les rapports seront bien évidemment communiqués le plus tôt possible. Je pense très sincèrement que cela ne posera aucune difficulté.

Mes chers collègues, nous sommes réunis aujourd'hui pour cette troisième réunion publique depuis notre installation, début juillet. La rentrée est désormais derrière nous et notre Assemblée s'est déjà pleinement mise au travail pour répondre aux attentes et remplir les devoirs qui nous incombent. J'en veux pour preuve les quelque 110 rapports étudiés et approuvés par la Commission permanente la semaine dernière. Nous allons aujourd'hui délibérer sur la désignation des conseillers d'Alsace dans plus de 500 organismes extérieurs, et ces désignations sont évidemment déterminantes, car elles permettent à chacune et chacun d'entre nous de pouvoir faire entendre la voix de nos concitoyens et de pouvoir travailler avec l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques ou associatifs, de notre territoire. En un mot, comme l'a rappelé le Président,

il s'agit de bien faire notre travail.

Nos séances publiques sont l'occasion pour nous de débattre et d'approuver en premier lieu notre règlement intérieur – j'en ai longuement parlé en introduction. Ce règlement est le résultat d'une entente consensuelle, d'un équilibre de tous les territoires d'Alsace et d'un fonctionnement institutionnel respectueux de l'ensemble des acteurs politiques de notre Assemblée. Il n'en est pas partout ainsi – je dois le faire remarquer.

Grâce à un dialogue de qualité et à un sens partagé du compromis, nous avons su éviter de tomber dans le piège de 2013 sur la question du siège et des lieux de réunion, et les rôles de Strasbourg, capitale de l'Alsace, et siège de la CeA, et de Colmar, sont réaffirmés. Nous sommes ici dans une Assemblée où la question de l'expression démocratique des Alsaciens, après une trop forte abstention, est une préoccupation majeure.

À cet égard, nous sommes aussi amenés à nous exprimer sur la prochaine étape, en vue de la constitution du Conseil de développement d'Alsace, une assemblée citoyenne où tous les Alsaciens pourront travailler pour construire le projet de notre territoire. Les dernières élections locales ont été marquées par une abstention supérieure à 66 %. Ce Conseil de développement est l'un des antidotes qui nous permettra de soigner notre démocratie locale.

La méthode innovatrice de participation citoyenne que constitue le Conseil de développement fait écho à la conférence sur l'avenir de l'Europe, à laquelle la Collectivité européenne d'Alsace participe activement. Nous serons là aussi amenés à nous exprimer sur les actions que notre Collectivité va mener pour faire battre fort le cœur européen de Strasbourg et de l'Alsace. La conférence sur l'avenir l'Europe est une occasion unique de mettre en avant notre spécificité et permettra à la Collectivité européenne d'Alsace de donner une place particulière aux thématiques qui nous sont chères, de la mobilité, de l'environnement et de la jeunesse.

Nos jeunes sont l'avenir de l'Europe et de l'Alsace. Une délibération importante nous attend, afin de doter nos collègues de moyens complémentaires devant nous permettre d'améliorer le cadre et les conditions d'apprentissage de nos enfants. Je pense notamment à l'apprentissage de la langue régionale et de celle de nos voisins. Le bilinguisme est un atout indéniable pour vivre et travailler dans le bassin franco-germano-suisse. Et à cet égard, nous saluons vivement le lancement d'un nouveau dispositif qui permettra de soutenir financièrement la mise en place d'une signalétique bilingue dans nos villes et villages.

Enfin, il convient de garder une vigilance particulière sur la situation économique en Alsace. Bien qu'un certain nombre de voyants repassent au vert – je pense au chômage, au taux d'emploi et aux perspectives de croissance –, d'autres signaux doivent requérir toute notre attention, comme en premier lieu la situation industrielle de l'Alsace, où un grand nombre d'emplois sont parfois en jeu : Alstom à Reichshoffen, Aptis à Hangenbieten, Knorr à Duppigheim, Mars à Biesheim pour ne citer que les plus médiatisés, sans parler des PME et des commerces qui, sans faire la une de nos quotidiens, n'auront pas su résister aux difficultés de ces dix-huit derniers mois. Soyons vigilants, car une situation économique dégradée peut rapidement impacter notre Collectivité européenne d'Alsace. On l'a vu l'an passé avec une augmentation de 10 % du nombre de bénéficiaires du RSA. Et parallèlement, de façon paradoxale, certains secteurs rencontrent des difficultés pour recruter du personnel. À moins de 100 jours de Noël, je pense particulièrement à la restauration et à l'hôtellerie, secteurs clé de l'économie alsacienne. Cette situation n'est pas à sous-estimer, car tout emploi non pourvu entache les perspectives de croissance du PIB alsacien.

Au nom du groupe centristes et indépendants d'Alsace, j'appelle ainsi notre Assemblée à mettre en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour qu'avec l'aide de nos partenaires

nous favorisons l'insertion et le retour à l'emploi de ceux qui en sont éloignés. Ensemble, avec la majorité alsacienne, et tous les élus qui s'associeront à notre vision, nous avons désormais un mandat de sept ans pour insuffler les dynamiques qui créeront les conditions de la prospérité en Alsace. Alors ne perdons pas de temps. Je vous remercie pour votre attention.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Nicolas. Philippe MEYER.

M. MEYER – Merci, Monsieur le Président. Madame la Ministre, mes chers collègues. Au nom du groupe majoritaire LR, divers droites et indépendants, je souhaite tout d'abord la plus cordiale des bienvenues à notre nouveau Directeur général. Je sais, Monsieur le Directeur, pour avoir pu échanger avec quelques collègues parlementaires qui ont travaillé avec vous en Haute-Savoie, en Saône-et-Loire, que votre engagement et vos qualités ont marqué spécifiquement ces collègues, et que vous avez contribué fortement au développement de ces territoires. Vos attaches, par votre épouse, à la commune de Dangolsheim, dans le canton de Molsheim, sont bien sûr un plus dans les qualités qui sont les vôtres.

Concernant les propos introductifs de l'opposition, je partage bien entendu complètement les propos tenus par Nicolas JANDER, dont je salue le travail de concertation ces dernières semaines. Les droits de l'opposition sont parfaitement et largement préservés. Nous avons été parfaitement à l'écoute et attentifs aux demandes formulées.

L'Alsace est bel et bien de retour. Cette séance va nous en faire la démonstration. Je m'en réjouis car, depuis le début de cette année d'installation, année particulière de transition, nous avons dû nous atteler tous à un travail de fond ardu, non seulement pour assurer cette transition dans les meilleures conditions de nos politiques respectives entre le Haut-Rhin et le Bas-Rhin, mais surtout pour parvenir à construire un socle de valeurs partagées et de nouvelles ambitions sur lequel doit s'ériger la CeA. Je souhaiterais saluer et remercier d'emblée la persévérance, la détermination dont les nouveaux élus, les agents ont su faire preuve tout au long de ces derniers mois pour justement permettre la mise en place d'une Collectivité nouvelle, efficace et ouverte. Nos concitoyens attendent en effet de nous de la simplicité, de la lisibilité. Ils tiennent à leurs racines, ils veulent une proximité. Ces attentes, nous les avons entendues. Nous les avons faites nôtres lors des dernières élections. Et aujourd'hui, il nous faut les concrétiser par toute une série de mesures destinées à mettre en œuvre les chantiers indispensables au renouveau de l'Alsace.

L'ambition qui est la nôtre est bien évidemment de ne pas seulement additionner les forces, les qualités des deux précédents conseils départementaux dont notre Collectivité est issue, mais surtout de préparer les nouvelles conditions pour qu'advienne un intérêt général authentiquement alsacien. Cette prise de conscience est essentielle, et c'est le sens même de nos actions qui vont se poursuivre et se décliner ces prochaines années, comme par exemple celles relatives au service public alsacien, au plan de rebond, permettant à tous nos concitoyens de disposer d'un égal accès aux mesures proposées par la CeA.

Le sujet du siège de la CeA ne doit pas nous diviser. Les leçons du référendum de 2013 nous enseignent qu'il faut veiller à préserver un équilibre entre Haut-Rhin et Bas-Rhin. C'est le sens de la délibération soumise au vote ce matin. La territorialisation mise en œuvre permet de n'exclure aucun territoire, aucun élu des décisions concernant le périmètre alsacien qu'il connaît le mieux sur sa terre d'élection.

Repenser l'Alsace dans son ensemble, redéfinir les contours de nos interventions, nous ne le ferons pas tout seuls. Nous le ferons avec la population, avec les forces vives, avec les élus locaux au travers de cette territorialisation que nous avons mise en place, et à travers la constitution du Conseil de développement d'Alsace à l'ordre du jour aujourd'hui, qui doit

fonctionner comme le respect des aspirations de nos concitoyens ; mais également comme un espace d'information, d'apprentissage, d'appropriation des actions de la Collectivité auprès de l'ensemble des Alsaciens. Nous le ferons encore avec le concours de nos voisins suisses et allemands, avec qui nous travaillons depuis des décennies, afin de bâtir ensemble un modèle de développement rhénan.

C'est pourquoi nous participerons également activement à la prochaine conférence sur l'avenir de l'Europe. Nous en parlerons. Nous savons parfaitement en effet ce que signifie la construction européenne, nous qui la vivons au quotidien en tant que territoire transfrontalier, au lendemain d'une élection majeure en Allemagne, qui va marquer bien entendu le départ de la Chancelière MERKEL, mais également la mise en place de nouveaux élus. À nous de veiller que la proximité avec notre pays soit plus forte encore à l'avenir. Cette conférence sera l'occasion non seulement de mettre en avant la dimension européenne de l'Alsace et du Rhin supérieur, mais également d'évoquer toutes les innovations territoriales que nous sommes prêts à développer pour aller au-delà de ce qui nous est proposé actuellement comme coopération transfrontalière. La nouvelle stratégie en faveur du bilinguisme que nous avons présentée en mai dernier participe pleinement à cette démarche, tout comme le nouveau dispositif de soutien à la mise en place d'une signalisation bilingue exposée ce matin.

Nous avons pris nos responsabilités. Nous mesurons encore le chemin à parcourir pour aboutir à cette Alsace rayonnante que nous appelons de nos vœux, parfaitement consciente de ses atouts et prête à relever de nouveaux défis. Les difficultés économiques qui ont été évoquées – je ne vais pas y revenir – doivent nous mobiliser pleinement ce matin et dans les mois et années à venir. Cette Alsace, qui voit des opportunités là où d'autres voient des limites, cette Alsace qui a compris en tant que marqueur du sentiment européen qu'elle avait un rôle à jouer en France et en Europe, en termes d'innovation territoriale, cette Alsace-là, nous la porterons ces prochains mois.

Mes chers collègues, cette ambition, nous l'avons chevillée au corps. Les missions qui vont nous être confiées aujourd'hui, les centaines de représentations qui nous seront attribuées, confiées, constitueront autant d'occasions pour nous de valoriser notre Collectivité, nos idées, nos engagements, et la faire connaître davantage auprès de nos concitoyens. Nous sommes au début d'une belle aventure. Sachons nous montrer à la hauteur de la confiance que les Alsaciennes et les Alsaciens ont placé en nous. Merci pour votre attention.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Philippe. Je vais apporter quelques éléments de réponse aux interventions. D'abord, Nicolas a bien répondu à propos de tous les éléments qui nous ont été reprochés. Quand on voit le niveau d'échanges que le groupe a voulu mener avec votre équipe – Nicolas a rappelé les échanges que vous avez eus –, je pense qu'on a été respectueux. On a aussi répondu un certain nombre de vos propositions, ce qui montre bien notre volonté d'être constructif. Concernant le côté sérieux, quand on a plusieurs centaines de désignations à mettre en œuvre, c'est aussi un travail de fond énorme. C'est l'occasion pour moi de remercier et de féliciter les équipes de notre administration pour le travail qu'elles ont mené, parce que c'est compliqué. On est dans une phase d'installation. Les représentations dans de nombreux sites et de nombreuses organisations représentent forcément un travail qui est long et parfois un peu fastidieux. Cela nous a peut-être fait dépasser certains délais, je le reconnais, mais c'était par la volonté d'être vraiment à l'écoute et d'échanger fortement avec l'ensemble des élus. C'est ainsi que nous souhaitons travailler. On avait plutôt le sentiment d'avoir été plutôt à l'écoute. Cela n'a pas l'air d'être le cas. On aura l'occasion d'y retravailler. Il est vrai que l'on devait échanger vendredi avec les présidents de groupe, mais vous n'avez pas pu vous rendre disponible. Dont acte. Je pense qu'on aurait pu éviter cette expression si vous aviez été disponible.

Concernant les sujets de fond, vous avez évoqué le rapport du Giec, qui est bien évidemment un rapport à prendre fortement en considération. C'est un travail d'experts, qui nous alerte sur la planète. Mais on n'a pas attendu votre arrivée dans notre Collectivité pour s'impliquer sur les enjeux environnementaux. Que ce soit dans le Haut-Rhin comme dans le Bas-Rhin, beaucoup d'actions sont menées. Le grand plan photovoltaïque dans les collèges, le plan arbres qu'on a lancés en sont quelques expressions.

Nous sommes en veille. Vous l'avez d'ailleurs reconnu vous-même, puisque concernant Stocamine, au regard des risques de confinement définitif, on a mis en place un sursis à exécution en se faisant appuyer par une avocate dont l'engagement est de notoriété nationale et internationale. On attend les résultats de cette démarche judiciaire que nous avons engagée.

Vous avez évoqué l'enjeu de la solidarité. C'est un enjeu majeur puisque la plus grosse compétence de notre Collectivité, c'est justement l'engagement social. Nous en sommes très fiers et toute l'action que nous menons est d'être dans une volonté d'apporter de la dignité à nos concitoyens et des perspectives, notamment des perspectives d'emploi. J'entends que vous défendiez les sites économiques. J'espère que quand il y aura des projets de développement économique, nous pourrons également compter sur votre soutien indéfectible, pour soutenir la construction ou la relocalisation industrielle sur nos territoires, parce qu'il y a des enjeux d'emplois qui sont importants. Vous avez parlé de travail tout à l'heure. Effectivement, c'est une valeur à laquelle nous sommes collectivement très attachés. Voilà ce que je voulais dire en réponse à votre interpellation.

EXAMEN DES RAPPORTS

M. LE PRÉSIDENT – Je propose de passer aux douze rapports qui vont être soumis à votre examen. Nous avons aussi deux motions possibles.

D'abord concernant les rapports, il s'agit de voir ceux qui vont être retenus. Est-ce que quelqu'un souhaite que le premier rapport « Détermination du périmètre, du fonctionnement et de la composition des commissions du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace » soit retenu ? Oui.

Est-ce que quelqu'un souhaite retenir le rapport suivant « Nouveau dispositif de soutien à la mise en place d'une signalisation bilingue » ? Oui.

On note tous ceux que l'on retient et on vote immédiatement ceux qui ne sont pas retenus. Je rappelle ce principe pour les nouveaux élus. Ensuite, vous aurez tout le loisir d'exprimer vos attentes ou vos remarques, en sachant que ces rapports seront présentés au préalable.

CD-2021-8-5-2 - Propositions d'attribution de dotations de fonctionnement complémentaires pour 2021 aux collèges publics du Bas-Rhin et du Haut-Rhin

M. LE PRÉSIDENT – Est-ce que quelqu'un souhaite retenir le rapport « Propositions d'attribution de dotations de fonctionnement complémentaires pour 2021 aux collèges publics du Bas-Rhin et du Haut-Rhin » ? Je ne pense pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le rapport suivant « Constitution du Conseil de développement d'Alsace » est retenu.

CD-2021-8-6-1 - Conférence sur l'avenir de l'Europe : actions de la Collectivité européenne d'Alsace

M. LE PRÉSIDENT – Le rapport « Conférence sur l'avenir de l'Europe : actions de la Collectivité européenne d'Alsace » n'est pas retenu. Je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

CD-2021-8-0-2 - Organisation de la vie politique de la Collectivité européenne d'Alsace

M. LE PRÉSIDENT – Le rapport « Organisation de la vie politique de la Collectivité européenne d'Alsace » n'est pas retenu. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le rapport « Adoption du règlement intérieur de la Collectivité européenne d'Alsace » est retenu par le groupe des Verts.

CD-2021-8-8-1 - Exercice du droit à la formation des élus

M. LE PRÉSIDENT – Le rapport « Exercice du droit à la formation des élus » n'est pas retenu. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

CD-2021-8-8-2 - Adoption des procès-verbaux des séances du Conseil des jeudi 1^{er} et mardi 13 juillet 2021

M. LE PRÉSIDENT – Le rapport « Adoption des procès-verbaux des séances du Conseil des jeudi 1^{er} et mardi 13 juillet 2021 » n'est pas retenu. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le rapport « Nouvelle élection des représentants de la Collectivité européenne d'Alsace au Conseil d'administration des services territoriaux d'incendie et de secours (CASTIS) du Bas-Rhin » est retenu puisque c'est une élection de membres.

Le rapport « Nouvelle élection des représentants de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission départementale de la coopération intercommunale du Bas-Rhin et à la Commission départementale de la coopération intercommunale du Haut-Rhin » est retenu puisqu'il y a des votes.

Concernant le rapport « Désignation des représentants de la Collectivité européenne d'Alsace dans divers organismes », vous avez tous été destinataires de ces éléments. Est-ce quelqu'un souhaite le retenir ? Oui.

Nous avons fait le tour des rapports. Nous évoquerons ensuite les deux motions qui sont proposées.

CD-2021-8-0-1 - Détermination du périmètre, du fonctionnement et de la composition des commissions du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace

M. LE PRÉSIDENT – On commence par le premier rapport « Détermination du périmètre, du fonctionnement et de la composition des commissions du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace ». Il me revient la délicate mission de préciser les choses.

D'abord, nous souhaitons à travers l'organisation des commissions faire en sorte que les missions soient claires et que l'intitulé des missions, des commissions, soit finalement en phase avec les objectifs qu'on se donne dans l'action publique que nous voulons mener. Donc nous avons huit commissions thématiques et sept commissions territoriales. C'est l'occasion pour moi de rappeler – et c'est important, devant notre nouveau Directeur des services – cette volonté de territorialisation de l'action publique qui émane des territoires et des élus. Je crois qu'aujourd'hui on reproche souvent l'éloignement des élus. Avec la taille plus forte de l'Alsace, passant de deux départements à une Collectivité à l'échelle alsacienne, il était important à nos yeux qu'on soit dans une action en proximité, qui parte des réalités du terrain et qui permette aux élus d'avoir une expression la plus pragmatique possible.

Les commissions thématiques ont vocation à s'assurer que les thématiques dont nous assumons la responsabilité soient les plus adéquates possible et les mieux adaptées. Quand le terrain révèle qu'une action publique que nous menons n'a pas fait défaut ou n'est pas au niveau attendu, ce sont aux commissions thématiques ensuite de travailler le fond des dossiers. J'attends des présidents de commissions thématiques, avec les équipes, les membres, que vous travailliez, y compris en allant voir dans d'autres départements, dans d'autres régions, dans d'autres pays la façon dont ils exercent un certain nombre de missions. La semaine dernière, avec plusieurs d'entre vous, nous avons une rencontre sur la protection de l'enfance, une rencontre qui a duré presque trois heures. On voit bien qu'il s'agit de sujets de société qui sont un enjeu important pour notre territoire et qu'il est essentiel que nous y travaillions tous ensemble.

C'est aussi l'occasion pour moi de rappeler que les délégués dans chaque commission, qui auront une responsabilité forte, seront coordonnés par le Vice-Président. Le Vice-Président n'est pas le chef des délégués, mais il sera l'animateur, pour s'assurer que sur chacune des thématiques on puisse faire remonter la quintessence, ce qui a du sens et ce qu'on peut améliorer collectivement sur les politiques dont nous avons la responsabilité. Je vous remercie, les collègues, d'avoir accepté de relever un certain nombre de défis au sein des commissions. Je pense qu'il est vraiment majeur pour nous de nous impliquer sur toutes ces thématiques-là. Donc merci pour votre implication par avance.

Nous avons aussi la chance d'avoir dans notre Collectivité des élus et des acteurs nationaux. Nous avons d'abord la chance d'avoir une Ministre, chère Brigitte. Merci de continuer à être engagée avec nous. Tu es le lien naturel bien sûr avec le gouvernement, mais ton engagement aussi au titre des enjeux transfrontaliers est une chance pour notre Collectivité, et je sais pouvoir compter sur ton investissement sur ces questions et les valeurs ajoutées que tu pourras emmener.

Dans le même esprit, on a la chance d'avoir des parlementaires dans l'assistance, aussi bien des sénateurs que des députés. Je pense qu'il est vraiment très important de pouvoir porter la voix la Collectivité européenne d'Alsace à Paris. Je compte sur vous bien évidemment pour la porter. Il y a des textes importants, qui sont en examen aujourd'hui et qui ont, peuvent avoir un impact sur l'organisation de notre Collectivité. Je pense notamment à la loi 4D. Je ne sais jamais si c'est la loi 3DS ou 4D puisqu'elle a changé plusieurs fois de nom. En tout cas, tout le monde la connaît : c'est la loi sur la décentralisation, décomplexification, déconcentration, différenciation et simplification. C'est l'occasion pour nous de pouvoir nous appuyer sur les parlementaires pour nous

soutenir, pour être à la fois nos ambassadeurs et des acteurs qui peuvent faire le lien avec le Parlement. Cela me semble vraiment précieux.

Il s'agit d'une organisation qui a pour objectif d'être d'abord à l'écoute du terrain (bottom up), en remontant les réalités du terrain, et ensuite de faire en sorte que le service public qu'on veut rendre et la dynamique qu'on veut porter soient les mieux organisés possible, avec l'enjeu de la contractualisation. Ce qui a fait la force de nos deux anciennes collectivités, qui doit être la force de la Collectivité européenne d'Alsace, est notre capacité à contractualiser avec les territoires, en tenant compte de la réalité de la situation budgétaire de notre Collectivité, avec des marges de manœuvre malheureusement qui sont de plus en plus réduites, parce que nous sommes à la fois contraint par le droit qui nous a ces dernières années limité en capacité d'agir, avec la loi NOTRE notamment, mais aussi par l'autonomie fiscale et les moyens financiers qui ont été réduits malheureusement aussi ces dernières années, ce qui nous prive d'une partie de marge de manœuvre. Mais je pense que cela va être un enjeu aussi des discussions avec les candidats aux présidentielles pour porter cette capacité et ce droit à agir pour notre Collectivité.

J'étais un petit peu long. Il y avait une demande de prise de parole. Françoise.

Mme BEY – Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord, j'aimerais vous remercier pour notre visibilité. Il est vrai que nous ne sommes plus que deux, mais nous sommes aussi conseillés d'Alsace, élus par les citoyens. Donc merci de nous donner cette visibilité, en tout cas dans le journal *L'Alsace* et dans le travail quotidien. Comme Monsieur JANDER a beaucoup discuté avec Serge, nous vous disons un grand merci.

Monsieur BIERRY, notre Président, a étayé ce que je voulais solliciter, à savoir le travail des commissions. Aujourd'hui on a un travail des commissions consistant plus à passer en revue ce qui va être voté. On reste donc un peu sur notre faim, sur le travail de fond sur les sujets sociétaux. On avait commencé, tout au début de la CeA, de travailler sur des sujets bien précis. Je pense entre autres à la tarification solidaire dans les collèges. J'aimerais bien qu'on puisse reprendre ce sujet, avec des élus volontaires bien sûr, pour pouvoir avancer. Je pense à d'autres sujets, notamment l'Eurométropole, la ZFE et comment la CeA va pouvoir travailler en lien avec l'Eurométropole, parce que cela concerne quand même énormément de travailleurs qui arrivent de partout pour aller travailler à Strasbourg. Il va donc y avoir aussi de vrais sujets pour eux, tels que le changement de voiture ou pas, le travail sur des zones de covoiturage et les transports en site propre qu'il faudra peut-être réaliser dans le futur. Ce sont des sujets importants pour moi.

Il y a d'autres sujets bien sûr, sur la jeunesse, l'insertion, l'insertion par le sport – qui est un vrai sujet. On a aussi commencé à travailler au niveau du sport sur une nouvelle façon de financer nos associations. Qu'est-ce qui est le mieux ? L'aide à la licence, c'est bien, mais la visibilité de la CeA est un peu pauvre. Il y a donc beaucoup de sujets comme cela sur lesquels il va falloir qu'on travaille. Je salue donc les propos de Frédéric BIERRY sur ce sujet.

Puisqu'on est sur la réalité du terrain, on avait parlé lors de la dernière Commission de l'Eurométropole des EHPAD du canton. Puisque certains EHPAD se sont regroupés, on n'est plus représentés et on n'a plus de lien avec eux, alors qu'on est toujours sollicités en tant qu'élus. Dans deux EHPAD de notre canton, Caritas et Bethlehem – Bethlehem étant concerné par de gros travaux sont faits à Cronembourg –, on a commencé à travailler avec eux sur ces sujets-là. Or aujourd'hui, il n'y a plus rien. C'est un peu dommage. Donc j'aimerais savoir où en est cette demande que les élus du territoire soient dans les conseils d'administration de ces EHPAD.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Françoise pour ton expression. Il y a plusieurs points dans ta demande. Bien évidemment, je sens l'empressement de tout le monde d'être sur le fond, et moi le premier. Tout ce qui est nomination, ce n'est pas la partie la plus passionnante

de la fonction de Président, je peux vous l'assurer. Si je pouvais m'en passer, je m'en passerais bien volontiers. En revanche, ce que j'aime, c'est travailler sur le fond. Quand on était avec Nicolas et Patricia en train de discuter sur la protection de l'enfance, on était sur le fond. J'avoue que je m'éclate beaucoup plus quand on est sur le fond que quand on est sur des organisations et des nominations. On va bien évidemment attaquer le fond. L'idée, c'est que le territorial permet d'être sur le fond des réalités locales, et la thématique permet d'être sur le fond des sujets de société. C'est comme ça que l'organisation va se déployer de plus en plus, parce qu'on a cette idée de faire aussi évoluer les thématiques. Avant, dans les thématiques, on abordait les subventions et on avait peu de temps parfois pour être sur la stratégie de fond.

Donc j'espère qu'à travers notre organisation, nous pourrons aller plus sur le fond, sur les sujets tout à fait intéressants que tu que tu évoques. La tarification solidaire est un vrai sujet. Je sais que Philippe MEYER a déjà commencé à y travailler. Elle mérite qu'on la développe et qu'on échange ensemble.

Concernant la ZFE, il se trouve qu'il y a quelques jours j'ai eu l'occasion d'échanger avec la Présidente de l'Eurométropole pour évoquer cet enjeu de construire quelque chose de cohérent. Puisque 29 % des salariés de l'Eurométropole viennent de l'extérieur de l'Eurométropole, les mobilités ne touchent pas seulement le territoire intramuros, mais se développent beaucoup plus largement. Il est donc véritablement nécessaire d'avoir un travail en cohérence hors et à l'intérieur du périmètre de la ZFE. Il s'agira de sujets sur lesquels vous aurez l'occasion de travailler en Commission des mobilités présidée par Jean-Philippe MAURER.

Tu as évoqué le sport. C'est l'occasion pour moi dire que j'ai eu le bonheur d'inaugurer de très beaux équipements sportifs, chère Catherine, chez toi, samedi après-midi, pour lesquels la Collectivité a été fortement présente pour soutenir le territoire. Il y a beaucoup de sujets autour du sport qui seront menés.

J'ai bien entendu les attentes sur les EHPAD. Effectivement, la fusion d'EHPAD a généré une nouvelle organisation des représentations. Pour autant, tu as tout à fait raison, Françoise : il faut que les conseillers en territoire puissent avoir un lien régulier avec les EHPAD, aussi bien la direction que les salariés, mais aussi les familles, parce qu'on voit bien qu'entre un bâtiment qui apparaît très beau de l'extérieur ou de l'intérieur, et les conditions d'accueil et la capacité d'accompagner humainement les personnes, ce n'est pas forcément un gage. La beauté du bâtiment n'est pas un gage d'accompagnement. Donc la possibilité pour nous d'être présents et de travailler en bonne intelligence avec les EHPAD m'apparaît essentielle. Je demanderai à Karyn de travailler sur ce sujet. Il me semble essentiel que tu puisses travailler sur la capacité de chaque élu dans son canton d'être présent et investi dans les EHPAD.

Voilà quelques mots par rapport à tes interrogations. Serge, tu voulais ajouter quelque chose.

M. OEHLER – Merci Frédéric. Brièvement, et cela n'est pas vraiment lié au sujet du jour, excepté le fait que tu parlais du sport, je voulais juste vous tenir au courant. On n'a jamais fait l'inauguration à HautePierre. Je remercie encore l'ancien Conseil départemental d'avoir participé financièrement au nouveau complexe sportif Maille Karine, en face du collège François Truffaut. C'est un vrai succès, parce qu'il est énormément utilisé. Je rappelle que c'est un clos couvert d'un espace sportif, qui a quand même coûté de l'ordre de 800 000 euros. Mais il répond à beaucoup de demandes de nos jeunes, notamment de tous ceux et celles, garçons et filles, qui veulent faire du futsal, puisqu'on n'a plus d'espace dans les gymnases pour les accueillir. Là on répond à une demande non négligeable, puisque ce sont des espaces couverts extérieurs. Il faudrait les multiplier. Pour la Ville de Strasbourg, il n'y en a qu'un, et vous imaginez pour le département. Je pense qu'il y a encore une réflexion à mener. Je tenais juste à le préciser et à vous dire merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Serge. Sur notre capacité à inaugurer les sites que nous avons accompagnés, je pense qu'on a beaucoup de retard avec la Covid et qu'on pourrait passer une année à inaugurer tous les projets que nous accompagnons ou que nous avons accompagnés. Je ne sais pas si ce sera le cas, mais en tout cas je compte sur vous pour représenter collectivement et dignement la Collectivité, parce que je ne pourrai pas me démultiplier sur l'ensemble des cantons.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Madame QUINTALLET.

Mme QUINTALLET – Concernant le périmètre des commissions et les nouvelles appellations de ces commissions, je ne retrouve pas l'alimentation dans l'intitulé, alors que cela figurait dans la mandature précédente.

M. LE PRÉSIDENT – L'alimentation est un peu transversale, puisqu'elle sera aussi bien abordée dans la Commission de la jeunesse et scolaire, parce qu'il s'agit d'un enjeu majeur pour nous dans les collèges. Elle va être abordée aussi je pense le plus fortement possible dans la Commission santé. Je souvent d'aliments, des aliments-médicaments. C'est dans ce secteur-là qu'elle sera essentiellement abordée, ainsi que dans la partie agriculture, bien évidemment, puisqu'il y a une délégation agriculture portée par Étienne BURGER. Elle va donc être abordée sur plusieurs champs. C'est pour cette raison qu'on n'a plus souhaité l'affecter, parce qu'elle a une notion de transversalité plus forte.

Vous vouliez ajouter quelque chose ?

Mme QUINTALLET – Oui, j'ai une autre question. Pour avoir participé à un certain nombre de commissions, il nous a été indiqué qu'un compte rendu serait envoyé à l'issue de chaque Commission. Pour pouvoir travailler sur le fond, comme vous l'indiquiez, il est important qu'on puisse avoir ces rapports avant la Commission permanente.

M. LE PRÉSIDENT – Il y a eu un peu de retard, mais normalement, cela devrait être réglé.

Mme QUINTALLET – Parce qu'on n'a rien reçu.

M. LE PRÉSIDENT – C'est bien noté. Les vice-présidents me disent que les comptes rendus sont partis, mais peut-être pas pour toutes les commissions. J'en profite pour sensibiliser les vice-présidents, pour qu'ils s'assurent que les comptes rendus soient bien envoyés avant la Commission permanente, pour laisser la possibilité de les analyser plus précisément.

Je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

CD-2021-8-5-1 - Nouveau dispositif de soutien à la mise en place d'une signalisation bilingue

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons aborder le rapport suivant, présenté par Nicolas MATT. Avant cela, Éric voulait intervenir.

M. STRAUMANN – Est-ce qu'on peut inverser avec le rapport sur la question du siège, parce que je te représente à 11 heures.

M. LE PRÉSIDENT – Le rapport sur le siège a été voté, puisque personne n'a demandé à prendre la parole. Nous passons donc à la présentation du dispositif bilingue.

M. MATT – Merci, Monsieur le Président. Afin de renforcer la visibilité de la langue régionale dans l'espace public, il est proposé de mettre en place un nouveau dispositif d'aide technique et financière à la signalisation bilingue paritaire posée par les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale. En envisageant de travailler avec quinze communes et EPCI par an, soit un peu plus d'un par mois en moyenne, les crédits nécessaires pour faire fonctionner ce nouveau dispositif sont estimés à 45 000 euros annuels. C'est ce que nous vous proposons d'adopter à travers cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Nicolas. Michel.

M. LORENTZ – Monsieur le Président. Merci tout d'abord à la Commission d'avoir fait évoluer un dispositif, par rapport à nos amis du Grand Est qui, eux, ne soutenaient que l'alsacien. On sait que c'est un sujet assez sensible. Il y a différentes définitions, mais il y a des définitions scientifiques de notre langue régionale, avec ces deux aspects qui sont à la fois l'alémanique ou le francique, mais aussi l'allemand standard, qui est la langue de référence. Donc je remercie d'avoir déjà pu intégrer, contrairement à la Région, l'allemand standard. Il est précisé comme « allemand » dans le rapport, donc il faudrait juste préciser sa définition. Il serait bon aussi qu'on le mette à part entière, et pas exceptionnellement comme cela a été indiqué, pour que les communes qui le souhaitent puissent mettre en avant cette langue régionale à part entière, qui est la langue qui, de tout temps, a été utilisée par exemple pour la presse ou pour tous les documents administratifs, qui n'étaient pas en alsacien on dans des dialectes, mais bien en allemand standard, même si on sait bien qu'il y a un rejet, malheureusement, pour les circonstances historiques qu'on sait. Scientifiquement, il mérite pleinement sa place. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Je proposerai que, dans le courrier d'accompagnement aux communes, on le précise en complément du rapport, de sorte que cela puisse être clair pour l'ensemble des maires ou présidents d'intercommunalité qui pourraient être intéressés par la démarche. Je demande à l'administration d'en prendre acte.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Cela n'a pas l'air d'être le cas. Je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

CD-2021-8-1-1 - Constitution du Conseil de développement d'Alsace

M. LE PRÉSIDENT – Nous passons au rapport suivant : la Constitution du Conseil de développement d'Alsace. Je donne la parole à Lara MILLION pour le présenter.

Mme MILLION – Merci, Monsieur le Président. Je crois qu'on a un PowerPoint. Je fais une introduction. Comme l'a dit le Président, nous savons très bien que la participation aux dernières élections n'était pas non plus très importante. Mais cela ne doit pas nous faire croire que les citoyens se désintéressent de la chose publique. Il n'en est rien. Nous avons en Alsace des forces vives qui souhaitent s'engager, on en voit souvent dans les nombreuses manifestations, évidemment pour l'Alsace. La création de cette nouvelle instance citoyenne nous permettra bien sûr de renforcer l'écoute des habitants, des acteurs, de ces forces vives de l'ensemble des territoires, et de valoriser l'implication des citoyens dans la vie publique alsacienne.

Je vous rappelle que le Conseil de développement a été créé le 15 février 2021. Nos attentes sont diverses : écouter ces forces vives d'Alsace, développer l'intelligence collective et être à leurs côtés.

Aujourd'hui est un moment important, puisque nous lançons l'appel à candidatures pour le Conseil de développement. D'abord, nous allons mettre en place la composition de ce Conseil de développement. Cette composition prend en compte nos sept territoires de vie.

Il y aura 126 membres dans le Conseil de développement : 84 citoyens alsaciens, soit 12 par territoire de vie, et 16 citoyens transfrontaliers, ce qui fait 100 ; 26 membres du collège des territoires, 2 par Conseil de développement existant. Ce Conseil de développement se composera de 126 membres. Nous lançons aujourd'hui cet appel à candidatures, qui sera clôturé le 1^{er} décembre. Je vous invite vraiment, toutes et tous, les conseillers d'Alsace, bien qu'il y aura aussi une forte communication, à informer les citoyens, les personnes de votre territoire qui peuvent bien sûr s'inscrire pour être conseillers de développement.

Comment vont-ils pouvoir s'inscrire ? N'allons devoir inclure la parité, c'est-à-dire autant d'hommes que de femmes. Il serait intéressant aussi de s'organiser par rapport aux compétences de chacun. Nous allons travailler sur la représentation selon différents milieux économiques. Il faut être majeur et avoir plus de 18 ans. Quand je vous parle de différents milieux économiques, ils peuvent être aussi sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs.

L'appel à candidatures est ouvert du 27 septembre jusqu'au 1^{er} décembre. Il suffira d'aller sur la plateforme de la démocratie locale, qui a été évoquée tout à l'heure par le Président, « L'Alsace entre vos mains », pour pouvoir s'inscrire. Evidemment, on peut se poser des questions. On pourrait avoir 100, 400 ou moins de personnes intéressées. Nous le verrons. Nous ne savons pas du tout à quoi nous attendre. Nous espérons bien entendu qu'il y aura un regain d'intérêt pour ce Conseil de développement. La procédure sera anonyme pour assurer la neutralité de la répartition des membres. Si le nombre de candidats correspondant aux critères excède la composition du Conseil de développement souhaitée, les membres seront déterminés par tirage au sort. L'idée est que ce Conseil de développement puisse se réunir pour la toute première fois en janvier 2022. Nous sommes heureux et fiers de lancer cet appel à candidatures aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Lara. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je crois que certains souhaitaient s'exprimer sur le Conseil de développement. Non, cela n'a pas l'air d'être le cas. Merci de l'avoir présenté. Je pense que c'est un moment important de notre Collectivité. Je pense que son installation effective sera l'élément déterminant, mais la loi Alsace et le vote de notre Assemblée pour l'organiser nous permettent d'avancer fortement sur cette initiative démocratique qui, pour moi, a beaucoup de sens parce qu'elle sera transfrontalière, citoyenne et territorialisée, ce qui est une garantie d'une écoute la plus proche possible de nos concitoyens.

Est-ce que quelqu'un s'oppose au Conseil de développement ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

CD-2021-8-0-3 - Adoption du règlement intérieur de la Collectivité européenne d'Alsace

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons passer au règlement intérieur de la Collectivité européenne d'Alsace. Je donne la parole à Nicolas JANDER pour le présenter.

M. JANDER – Concernant le règlement intérieur, nous en avons déjà longuement parlé ce matin. En tout cas j'ai déjà abordé cette question-là. La première partie de ce règlement intérieur concerne quelque chose qui est assez peu fréquent, puisqu'il s'agit de l'élection du Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, avec les règles qui sont applicables à cette élection, les candidatures à la présidence, les modalités d'élection. C'est un chapitre qui traite également de la vacance du siège de Président. Donc il n'y a rien de spécifique à préciser à ce sujet.

Le chapitre 2 concerne les attributions du Président, que ce soit ses pouvoirs ou ses délégations.

Le chapitre 3 concerne la constitution de la Commission permanente, avec l'élection de ses membres, la suspension de séance, l'ouverture et la clôture du scrutin et les vacances de sièges de membres de la Commission permanente. Comme vous le savez, une des mesures fortes qui a été votée dès l'installation de la Collectivité européenne d'Alsace, et ce n'est pas dans toutes les collectivités que c'est ainsi, est que l'ensemble des 80 membres de l'Assemblée de la Collectivité européenne d'Alsace siègent à la Commission permanente.

Il y a dans le chapitre 4 les attributions de la Commission permanente et les délégations.

Dans le chapitre 5, il s'agit de la constitution du bureau exécutif.

Dans le chapitre 6, il s'agit du fonctionnement du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace et de la Commission permanente, avec les questions du cadre institutionnel, de la périodicité des réunions, de la composition des dossiers de séance avec la convocation et l'envoi des dossiers de séance, de la publicité des séances, du quorum. C'est la reprise des règles légales en la matière. Il s'agit aussi de la présence obligatoire des conseillers d'Alsace aux séances et des modulations en cas d'absence. Il est rappelé dans le règlement intérieur que la participation aux commissions permanentes et aux séances plénières est obligatoire, et qu'il y a des sanctions prévues en cas d'absence non justifiée à ces réunions. Il y a également des cas prévus où les absences sont autorisées ou justifiées. Une sanction financière peut s'y attacher. Il y a également la question de l'empêchement et de la délégation de vote, la participation aux débats des élus intéressés à une affaire. Vous savez qu'on est très vigilants à la question des conflits d'intérêts. Par conséquent, lorsqu'un élu est concerné par une délibération, il doit nécessairement non seulement ne pas prendre part au vote, mais même quitter la salle où le débat a lieu. Ensuite, il y a des règles qui fixe la fixation de l'ordre du jour, l'organisation des débats, la suspension de séance. Une suspension de séance est de droit par le Président de l'Assemblée. Elle est limitée dans le temps d'ailleurs. Chacun des collègues peut demander une suspension de séance, mais à ce moment-là, c'est l'Assemblée qui décide s'il y a lieu de l'accorder, sauf en ce qui concerne les présidents de groupe qui, je l'ai dit tout à l'heure dans mon propos introductif, ont en quelque sorte un droit à demander une suspension de séance. C'est quelque chose qu'on n'a pas vraiment pratiqué jusqu'à présent. On verra comment la pratique s'en empare. Mais il n'y a pas de raisons de penser que nos séances seront interrompues en permanence.

Il y a un chapitre consacré au mode de votation, avec aussi l'hypothèse où il y a un partage des voix. Cela peut être un peu théorique, compte tenu de la composition de notre Assemblée, mais on ne sait jamais.

Il s'agit en outre de la constitution et de la composition des commissions. On en a parlé tout à l'heure. Le Président a abordé un rapport qui est plus précis que le règlement intérieur.

Il y a un chapitre consacré à la constitution et à l'expression des groupes d'élus. Pour faire partie d'un groupe d'élus, il faut être au minimum quatre. Néanmoins, on a tenu à accorder une place d'expression aux élus qui ne feraient pas partie d'un groupe, notamment dans le magazine *Toute l'Alsace*, avec un article de 980 signes au minimum pour les collègues qui ne font pas partie d'un groupe, ce qui correspond à peu près à 22 lignes. Pour les autres groupes, ce sont au minimum 1 040 signes. Il y a en tout 5 100 signes dans *Toute l'Alsace*. Les signes qui restent sont partagés à la proportionnelle en fonction des membres du groupe. J'avais fait le calcul, si vous voulez plus de précisions. Il s'agit de 22 lignes pour les collègues qui ne sont pas inscrits dans un groupe, 24 lignes pour le groupe de Monsieur KOBRYN, 29 lignes pour le groupe centristes et indépendants d'Alsace et 37 lignes pour le groupe LR, divers droites et indépendants.

Concernant les amendements, vœux et motions, il y a la possibilité pour chaque groupe

de déposer des motions. On avait prévu de le faire sur le bureau du Président. On peut le faire également par mail.

Il y a encore un chapitre qui traite des demandes d'informations sur les questions orales, des missions d'information et d'évaluation, et des dispositions diverses avec la représentation au sein d'organismes extérieurs, de la question de la démission d'un conseiller d'Alsace, de la vacance du siège et du remplacement du conseiller d'Alsace. Ce sont les reprises des dispositions réglementaires et légales. Il s'agit en outre de l'utilisation des appareils de téléphonie et de la modification de ce règlement intérieur.

Voilà comment se présente ce document. Comme je l'ai indiqué, nous en avons discuté il y a une douzaine de jours puisqu'un premier projet a circulé, que j'ai envoyé à Serge OEHLER et Florian KOBRYN. Nous en avons ensuite discuté. On a retenu à peu près huit propositions sur dix de la part de Monsieur KOBRYN. Je pense que c'est un document qui peut faire consensus, qui fait l'objet d'une concertation, qui me paraît équilibré et qui respecte surtout la diversité de notre Assemblée et les possibilités de s'exprimer de chacune et chacun d'entre nous.

J'ai aussi parlé tout à l'heure de la durée d'intervention. Je commence par ne pas respecter le terme du règlement intérieur, parce que cela fait plus de quatre minutes que je m'exprime. Le Président aurait pu m'interrompre. Le but, pour que la parole circule, est de ne pas monopoliser la parole plus de quatre minutes, et qu'au bout de quatre minutes le Président puisse interrompre l'interlocuteur en lui disant qu'il a dépassé la durée maximale. C'est un droit qui n'a pas beaucoup été utilisé jusqu'à présent. On ne l'avait pas non plus dans le règlement. En tout cas, je pense que c'est uniquement pour que la parole circule un peu plus facilement.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Madame QUINTALLET ou Monsieur KOBRYN avait demandé la parole. Je m'exprimerai tout à l'heure en conclusion de ce rapport. Je crois que le temps de parole du rapporteur n'est pas limité à quatre minutes, donc tu étais complètement dans ton droit. Ce sont en revanche les expressions qui sont contraintes. C'est l'occasion pour moi de dire qu'on est 80 et qu'il faut qu'on réfléchisse à ce que la parole soit la plus libre possible, mais en même temps au fait que ce ne soit pas toujours les mêmes qui monopolisent la parole. Vous avez toutes et tous des choses et des expressions à apporter notre Collectivité, d'où l'enjeu de respecter les expressions. Je vais essayer aussi d'être un peu plus court, parce que ce n'est pas ma grande qualité – je ne le reconnais bien volontiers. Monsieur KOBRYN souhaitait s'exprimer. Ensuite, Vincent HAGENBACH.

M. KOBRYN – Avant de revenir sur une de nos propositions qui n'a pas été retenue, permettez-moi juste de revenir sur vos propos, Monsieur JANDER. Effectivement, nous vous avons sollicité le 30 août pour organiser un groupe de travail à ce sujet. Vous y avez répondu favorablement et nous avons pu travailler ensemble et échanger sur la base des propositions de nos deux groupes. Comme vous l'avez dit, ce travail a été constructif. Nous souhaitons préciser que nous regrettons en revanche qu'il ne concerne qu'un rapport sur les six rapports d'installation. Je profite aussi de dire, pour rassurer les collègues, que vous avez cité des propositions qui effectivement ont été retenues, ce que nous saluons. Sachez toutefois qu'un nombre quasiment équivalent de propositions n'a pas été retenu, mais je ne vais pas m'amuser ici à les lister.

Je souhaite simplement revenir sur une proposition que nous vous avons formulée, qui consiste à la suppression du motif de justification d'absence par le cumul de mandats. Cette justification d'absence nous questionne. Les électeurs et les électrices qui se sont déplacés le 27 juin ont fait le choix de nous confier un mandat clair, en lien avec les politiques publiques portées par le Département. En ce sens, nous nous sommes engagés devant elles et eux à agir et à porter leurs voix à la CeA. Acter le principe dans le règlement intérieur que les activités des uns et des autres peuvent justifier de ne pas siéger en plénière est une forme de trahison faite aux électeurs. Elle revient à valider le fait que le

Département dans ce cas est la variable d'ajustement des obligations des uns et des autres. C'est un mauvais signal que nous envoyons à ceux, pourtant peu nombreux, à avoir fait l'effort de se déplacer.

Si toutefois vous maintenez ce choix, et vous en avez la possibilité, il faut en revanche aller au bout de la démarche. Cette disposition induit en effet au sein de notre Assemblée un deux poids, deux mesures entre d'une part les élus qui cumulent plusieurs mandats et les autres qui ne cumulent pas mais qui font le choix de conserver une activité professionnelle. Si l'activité personnelle des élus en-dehors de l'hémicycle est un motif d'absence légitime, alors il vous faut inclure également le motif professionnel par équité entre les 80 élus. Sinon vous actez que la CeA est un lieu qui ne considère pas chacun d'entre nous de manière équitable et discrimine de fait les élus qui ont une vie professionnelle en parallèle. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Vincent HAGENBACH, je t'en prie.

M. HAGENBACH – Monsieur le Président, je ne pensais pas être souvent en phase avec Monsieur KOBRYN, mais c'est la même proposition que j'allais faire, a fortiori pour les salariés du privé où il est parfois particulièrement compliqué de se libérer. On a parfois de vraies difficultés dans de petites entreprises. Donc, comme on l'avait évoqué lors d'une Commission permanente d'ailleurs avec Nicolas, je regrette un peu que la raison professionnelle ne soit pas une des causes plausibles.

M. LE PRÉSIDENT – Je propose de modifier cela.

M. HAGENBACH – Je pense que c'est nécessaire. Merci à vous.

M. LE PRÉSIDENT – Nicolas, en aparté, me disait qu'il était favorable à ce qu'on propose effectivement une évolution en tenant compte de ces éléments. Concernant le non-cumul et la variable d'ajustement, je serai peut-être un petit peu moins fort que dans votre expression. Je sais qu'aujourd'hui le cumul est beaucoup critiqué par nos concitoyens. Quand il prend des proportions trop importantes, je pense qu'effectivement il peut être néfaste pour l'exercice d'une fonction. Mais pour avoir été Maire d'une petite commune, la complémentarité entre une fonction de Maire (de Schirmeck et non de Strasbourg) et celle de conseiller d'Alsace est quelque chose qui est pour moi compatible. Aujourd'hui, en revanche, je considère qu'en tant que Président de la Collectivité, exercer une autre compétence n'est pas compatible, parce que je pourrais travailler 24 heures sur 24 et j'aurais encore du travail. En revanche, le cumul parfois, pour moi, peut enrichir l'exercice de la mission qu'on assumerait ici. Je vois parmi les élus ici qui sont en parallèle maires, adjoints au maire ou conseillers municipaux, que cela peut apporter une valeur ajoutée à la réflexion de notre Collectivité. C'est là où j'aurai un point de désaccord. En revanche, nous partageons votre demande d'équité et nous proposons de modifier en conséquence le règlement.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Cela n'est pas le cas. Je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient, en tenant compte de cette modification ? Je vous remercie.

CD-2021-8-0-4 - Nouvelle élection des représentants de la Collectivité européenne d'Alsace au Conseil d'administration des services territoriaux d'incendie et de secours (CASTIS) du Bas-Rhin

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons passer à des points plus formels. Le rapport suivant est la représentation au CASTIS du Bas-Rhin. Il s'agit d'apporter une modification à la liste dont vous avez été destinataires. Sébastien ZAEGEL ne souhaitait pas suppléer.

Concernant le numéro 6, il s'agit de Madame Nathalie KALTENBACH-ERNST en titulaire. Nous proposons à l'opposition une suppléance. Est-elle acceptée ? Je pense qu'on ne devrait pas tarder à avoir une réponse. Il n'y a pas d'enthousiasme ? Vous voyez que nous sommes très ouverts, mais vous ne saisissez pas la main tendue. Madame QUINTALLET, je vous en prie.

Mme QUINTALLET – J'ai bien entendu votre appel. Je suis déjà suppléante.

M. LE PRÉSIDENT – Ce n'est donc pas possible pour vous.

Mme QUINTALLET – Damien s'est transformé en Daniel FREMONT. Y a-t-il un autre FREMONT dans cette Assemblée ?

M. LE PRÉSIDENT – Non, donc il y a une erreur. Il s'agit de modifier cela.

Mme QUINTALLET – En tout cas, notre groupe écologiste et citoyen figure déjà en suppléance dans cette institution.

M. LE PRÉSIDENT – D'accord. Y a-t-il quelqu'un d'autre au sein de la majorité qui souhaite devenir suppléant de Nathalie ? Danielle. Est-ce Jean-Louis qui te pousse ? Merci beaucoup pour ton sacrifice. Moi qui préside cette structure, je trouve que c'est enthousiasmant. Vous devriez venir avec un grand enthousiasme.

Dans la liste qu'on vous a donnée, il s'agit donc de remplacer Sébastien ZAEGEL par Danielle DILIGENT en suppléance numéro 6 de Nathalie KALTENBACH-ERNST. En suppléance de Jean-Claude BUFFA, il s'agit de Damien FREMONT et non Daniel. Je vous prie de nous excuser.

Je propose un vote à main levée, sauf opposition. Ce n'est pas le cas. Qui est contre cette liste ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Félicitations à tous les membres.

CD-2021-8-0-5 - Nouvelle élection des représentants de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission départementale de la coopération intercommunale du Bas-Rhin et à la Commission départementale de la coopération intercommunale du Haut-Rhin

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons passer au rapport suivant sur les représentants aux deux commissions départementales de la coopération intercommunale, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Pierre, je t'en prie.

M. BIHL – Il nous faut reprendre cette délibération, ce rapport, puisqu'il y a cinq titulaires qui siègent à la CDCI du Bas-Rhin et cinq titulaires à la CDCI du Haut-Rhin. En revanche, il y a aussi trois remplaçants qui sont prévus, que nous n'avons pas retenus lors de notre première délibération. Il vous est proposé de retenir pour la CDCI du Bas-Rhin Michel LORENTZ, Étienne BURGER et Catherine GRAEF-ECKERT, Isabelle DOLLINGER et Philippe MEYER en tant que titulaires, et Jean-Philippe MAURER, Charles SITZENSTUHL et Nathalie KALTENBACH-ERNST en tant que suppléants. Il vous est proposé de retenir pour la CDCI du Haut-Rhin Daniel ADRIAN, Pascale SCHMIDIGER, Monique MARTIN, Éric STAUMANN et Nicolas JANDER en tant que titulaires, et Marc MUNCK, Annick LUTENBACHER et Marie-France VALLAT en tant que suppléants. Un vote à main levée vous est proposé également.

M. LE PRÉSIDENT – Est-ce que quelqu'un s'oppose au vote à main levée ? Cela n'a pas l'air d'être le cas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

CD-2021-8-0-6 - Désignation des représentants de la Collectivité européenne d'Alsace dans divers organismes

M. LE PRÉSIDENT – Nous passons au dernier rapport avant les motions, sur la désignation des représentants de la Collectivité européenne d'Alsace dans divers organismes. C'est Pierre qui en est le rapporteur.

M. BIHL – Vous avez réceptionné le tableau avec les 400 désignations. Je pense qu'on peut éviter de les passer en revue. Je pense que vous n'y serez pas opposés. En revanche, un certain nombre de demandes et de rectifications ont été formulées. Je ne sais pas si on les a. On est en train de préparer la liste des modifications qui ont été demandées. Lorsque j'aurai la liste, je pourrai vous les présenter. Je présume que tout le monde a fait remonter les choses qu'il faudrait modifier. Denis.

M. SCHULTZ – Merci Pierre. Je suis un peu gêné. Il y a une logique territoriale qui nous anime. Dans la désignation des représentants, je crois que j'étais présent à l'Aprona jusqu'à présent, or je n'y suis plus, alors que l'Aprona s'occupe de la nappe phréatique de la plaine. De même que dans le Canal du Rhône au Rhin figurent des gens qui ne sont pas sur le territoire, alors qu'on m'a mis sur Bruche Mossig Piémont qui n'est pas mon territoire. C'est cette logique-là que je ne comprends pas trop bien. Pourquoi les élus qui sont sur le territoire de la plaine du Rhin ne sont pas dans les structures, alors que d'autres y figurent et ne sont pas dans cette plaine-là ? Je ne trouve pas cela très logique.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Tu as raison Denis. Ton raisonnement est tout à fait juste. Visiblement, de petits ajustements pourront être proposés. Marie-Paule LEHMANN. On reviendra dessus, mais je laisse d'abord passer toutes les expressions.

Mme LEHMANN – Merci, Monsieur le Président. Je propose un changement également par rapport à la maison de retraite à Hochfelden, Bouxwiller et Val-de-Moder : Étienne et moi sommes titulaires et vous nous avez collé en troisième personne Valérie RUCH, qui est dans le canton d'Ingwiller, alors qu'une des maisons de retraite est celle du Val-de-Moder. Il serait plus logique que ce soit Nathalie MARAJO.

M. LE PRÉSIDENT – D'accord. Tu valides, Nathalie ? D'accord. On va faire cette modification aussi. Laurence MULLER-BRONN voulait aussi s'exprimer.

Mme MULLER-BRONN – Merci, Monsieur le Président. Cela concerne ma présence à Vélo & Territoires, où je vais la semaine prochaine : je suis membre du bureau, et dans le listing je suis suppléante. J'ai vu cela avec Francis et il s'agit d'intervertir.

M. LE PRÉSIDENT – D'accord. Si Francis est d'accord, on inverse. C'est bon.

Mme MULLER-BRONN – Par ailleurs, concernant l'Institut du droit local, il y a plusieurs représentations. On sait que les langues régionales, c'est quand même un sujet national dans lequel le Sénat s'est attaché à amender. On est deux dans l'Assemblée. Il y a deux députés, mais il serait peut-être bien que le Sénat soit représenté, parce que c'est vraiment un sujet important. On a apporté des amendements.

M. LE PRÉSIDENT – Nicolas se propose de céder sa place, soit à toi, soit à Sabine.

Mme MULLER-BRONN – J'y vais ? D'accord. Merci. Par ailleurs, je n'ai pas vu les eurodistricts. Est-ce que la Collectivité européenne d'Alsace est membre des eurodistricts ? Est-ce que c'est quelque chose qu'on doit envisager ? J'ai travaillé sur les lignes de transports dans les eurodistricts. J'y ai siégée en tant que Communauté de communes et j'ai représenté le Département. Est-ce qu'on n'a pas un moyen d'être présent dans les eurodistricts ?

M. LE PRÉSIDENT – Dans les eurodistricts, il y a aussi la notion d’engagement financier selon le cas. Parfois ce n’est pas nécessaire. On n’est pas membre à Ortenau, parce qu’il y a une contribution financière, à hauteur de je ne sais combien de centimes par habitant. On se retrouverait donc avec une participation colossale. Comme j’en avais déjà parlé à Frank SCHERER, le Président d’Ortenau, le mode de calcul aujourd’hui ne nous permet pas d’y être, sans quoi on se retrouverait avec des sommes colossales. Je sais qu’il avait envisagé de faire évoluer le statut pour qu’on puisse l’intégrer. En revanche, concernant les autres eurodistricts, a priori, un vote a eu lieu au mois de juillet.

Jean-Louis HOERLÉ.

M. HOERLÉ – J’ai une question. Je n’ai pas vu le musée Lalique. Est-ce qu’on l’a déjà passé ?

M. LE PRÉSIDENT – On l’a passé en juillet. Victor, tu souhaitas t’exprimer.

M. VOGT – Dans un souci de rectification, Nathalie figure dans le comité de pilotage Maison rurale, mais je figure encore une fois dans les Amis de la Raison rurale alors que c’est Nathalie qui devrait y être. Par ailleurs, il y a eu sans doute des inversions entre Pierre VOGT et Victor VOGT sur certains sujets.

M. LE PRÉSIDENT – Mesdames et Messieurs de l’administration, je compte sur vous pour être attentifs aux prénoms aussi. Marie-France.

Mme VALLAT – Je ne sais pas puisque le document ne l’a pas confirmé, mais il y avait une question de ma part pour être présente au comité sur la partie sommitale du grand ballon. C’était Monique MARTIN qui avait été l’un des membres désignés. Monique est tout à fait d’accord pour que je prenne sa place.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien.

Mme VALLAT – Par ailleurs, la partie des eurodistricts me paraît moins importante, puisque, comme je l’ai déjà dit, c’est vraiment le lieu où on peut imaginer que l’Europe des peuples se crée. Je pensais que tous les territoires de notre Collectivité devraient être partie prenante dans les eurodistricts, parce que même quand on n’habite pas dans une collectivité qui est le long du Rhin, on peut avoir un intérêt à échanger avec nos voisins allemands. Donc c’est une question qui mériterait d’être abordée. Les représentants de l’eurodistrict centre ne sont que les élus qui sont le long du Rhin. Je trouve cela un peu dommage parce que les questions ne sont pas les mêmes quand on est un peu plus loin, mais elles sont tout aussi importante.

M. LE PRÉSIDENT – Ce sont les collectivités des eurodistricts qui ont défini un peu le périmètre ensemble. Mais ta demande est tout à fait légitime. Mais ça dépend d’une volonté politique des territoires aussi. Nous on peut appuyer cette demande-là. Est-ce que les intercommunalités auxquelles tu penses en formulent le vœu ? Je ne sais pas.

Mme VALLAT – Je ne sais pas. En fait la nôtre y est. Ce n’est pas une question personnelle. C’est plutôt une question générale. En revanche, les élus qui représentent l’Eurodistrict, ce sont les quatre élus des deux collectivités qui sont le long du Rhin. Il s’agissait de ma question, par rapport à la représentation. Mais ce n’est pas une demande, même si je pense que dans la mission que tu m’as confiée, c’est important.

M. LE PRÉSIDENT – C’est un sujet qui reste entier, qui dépend de la volonté des territoires. Je viens d’un territoire, la vallée de la Bruche, qui n’est pas membre d’un eurodistrict. Il n’apparaissait pas forcément évident pour le territoire d’y trouver sa place. Mais je crois que c’est un vrai sujet, à ce stade en tout cas.

Mme VALLAT – Je pense qu’il s’agit d’apporter une explication, et de savoir quel est le rôle de ces eurodistricts.

M. LE PRÉSIDENT – Cela aurait complètement du sens sur le bilinguisme notamment.

Mme VALLAT – Absolument.

M. LE PRÉSIDENT – C’est quelque chose à travailler. Est-ce qu’il y avait d’autres demandes ? Annick.

Mme LUTENBACHER – Merci. Concernant le CODERST du Haut-Rhin, je suis titulaire et mon binôme Raphaël SCHELLENBERGER est suppléant. Or nous souhaitons inverser.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Ensuite, Étienne BURGER.

M. BURGER – Merci, Monsieur le Président. On a désigné les douze représentants de la Collectivité au SDEA pour l’Assemblée générale, or il n’y a pas de désignations pour le Conseil d’administration. Il y a deux cases blanches, page 183.

M. BIHL – Il est prévu qu’Étienne BURGER et Chantal JEANPERT soient titulaires au Conseil d’administration.

M. LE PRÉSIDENT – Monsieur Damien FREMONT demandait la parole. Allez-y.

M. FREMONT – Monsieur le Président, je ne sais pas s’il est nécessaire qu’on reliste les sollicitations qu’on avait exprimées par mail dans la semaine auprès de votre cabinet, mais il y avait quelques modifications entre les personnes de notre groupe. On n’a pas eu de retour.

M. LE PRÉSIDENT – Je pensais que vous aviez eu un retour.

M. MUCKENSTURM, Direction des services de l’Assemblée] – Un certain nombre de places ont été demandées alors qu’il y avait déjà des élus proposés. Je crois que cela a été assez compliqué. En revanche, des propositions vont être faites sur d’autres postes.

M. LE PRÉSIDENT – Il serait bien quand même que tout le monde ait le document définitif et rectifié, s’il vous plaît.

M. FREMONT – Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Catherine, tu voulais aussi t’exprimer.

M. GRAEF-ECKERT – Je souhaitais faire une intervention à propos de désignations dans des établissements d’hébergement pour personnes âgées, notamment celle de la commune de Lingolsheim, où il n’y a pas de représentants du canton de Lingolsheim. Nous nous sommes mis d’accord, pour qu’Yves SUBLON échange sa place avec Sébastien ZAEGEL, et idem pour la maison de retraite de Geispolsheim, avec la même inversion. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Je rappelle, les amis, que quand on avait envoyé tout le listing, il y avait une demande de réponse avant le 21 septembre, pour qu’on puisse prendre en compte les demandes de modification. Visiblement, cela n’a pas été complètement le cas. Les réponses n’ont pas été apportées en temps voulu. Vas-y, Pierre, concernant les rectificatifs, comme cela les choses seront claires. Merci par avance.

M. BIHL – On a donc un certain nombre de rectifications. Il n’y en a pas mal, je vous

préviens tout de suite. Mais je vais essayer de faire au mieux.

Pour ce qui concerne la Chambre de consommation d'Alsace, Anne REYMANN va remplacer Chantal JEANPERT.

Pour la Commission départementale d'organisation et de modernisation des services publics du Haut-Rhin, Marc MUNCK qui était pressenti ne souhaite pas y siéger. Un de nos collègues haut-rhinois pourrait siéger à sa place. Qui veut bien ? On y revient tout à l'heure.

À la page 11, il s'agit d'un échange entre Étienne WOLF et Isabelle DOLLINGER, pour la faculté de théologie catholique de l'Université.

À la page 12, pour l'Institut supérieur textile d'Alsace, Charles SITZENSTUHL ne souhaite pas y siéger. En revanche, cela a été vu avec Marie-France VALLAT, qui est d'accord.

Mme VALLAT – Je siégeais à l'Ista. Je veux bien y retourner. Je pense que c'est plutôt économique, mais je veux bien. Ma demande avait été de continuer à siéger au Conseil d'administration de l'Ensisa, où j'ai siégé pendant six ans. C'est je crois Nicolas MATT qui est listé. L'Ista est une école privée. Je pensais que c'était plutôt le rôle de quelqu'un qui était dans l'économie, mais je peux continuer à y siéger.

M. BIHL – On parle ici de l'Institut supérieur textile d'Alsace.

Mme VALLAT – Tout à fait. Il s'agit de l'Ista, qui est une école privée. J'avais souhaité ne pas forcément y retourner. Mais si personne ne veut y aller, j'irai.

M. BIHL – Quelqu'un souhaite-t-il siéger à l'Institut supérieur textile d'Alsace à la place de Marie-France ? Tu y restes ? D'accord.

À la page 13, pour le Pôle européen d'administration publique, il s'agit de Pascale PFEIFFER. Marie-France a suggéré qu'un Haut-Rhinois y siège. Ce pôle consiste à développer des synergies pour une offre de formation innovante. Est-ce qu'un Haut-Rhinois se propose ? Si ce n'est pas le cas, on laisse Pascale PFEIFFER.

À la page 15, concernant le Syndicat mixte pour l'aménagement du technoport des trois frontières, Marc MUNCK était prévu mais ne souhaite pas y siéger. Des élus sont sur ce territoire. Pascale ou Dany ? Vous y êtes déjà ? En tant que suppléante, Isabelle HECTOR-BUTZ ne souhaite pas y siéger non plus. Il faut qu'on trouve des candidats. Vous regardez et vous nous dites.

À la page 17, concernant la Copropriété Schlumberger Mulhouse, Fatima JENN remplace Lara MILLION. Cela a été vu entre elles.

À la page 18, concernant l'Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération de Strasbourg, l'échange a été acté entre Anne REYMANN et Sébastien ZAEGEL.

À la page 19, concernant l'Agence territoriale d'ingénierie publique, Marc MUNCK ne souhaite pas y siéger. Si un collègue de l'opposition souhaite y participer, un siège est ouvert.

À la page 21, concernant l'Agence départementale d'aménagement et d'urbanisme du Haut-Rhin, Nicolas JANDER laisse la place à Marc MUNCK, puisqu'il en est le Président.

À la page 23, concernant le Conseil d'administration et l'Assemblée générale de l'Agence culturelle Grand Est, Émilie HELDERLÉ, qui était prévue, ne souhaite pas y siéger. Y a-t-il d'autres personnes qui souhaitent participer aux travaux de l'Agence culturelle Grand Est ? À revoir.

Concernant le Conseil d'administration de l'Association de l'Écomusée d'Alsace, Marie-France, qui était prévue, propose que Pierre VOGT y siège.

Mme PAGLIARULO – Le Symbio couvre l'Écomusée, le Parc du Petit Prince et le Carreau Rodolphe. Comme Marc MUNCK va prendre la présidence du Symbio, il serait judicieux qu'il soit dans les associations respectives qui couvrent le Symbio.

M. BIHL – Donc Pierre VOGT remplace Marie-France VALLAT et Marc MUNCK remplace Karine PAGLIARULO.

Mme QUINTALLET – J'étais sur la page 21 du document envoyé par Monsieur LIONS, et il y a une institution qui s'appelle le Centre d'information sur le droit des femmes et des familles du Bas-Rhin. Sur le document papier, cela ne figure pas, à la page 21. J'intervenais puisque je figure en suppléante. C'est Madame JENN qui est titulaire. Cette institution étant à Strasbourg, je pense que je serais assez souvent sollicitée pour y participer en tant que suppléante. À ce titre, je voulais savoir si je pouvais figurer dans cette institution en tant que titulaire.

M. LE PRÉSIDENT – Le problème, c'est que Fatima JENN n'est pas là. Je ne peux pas valider cela tant que je n'en ai pas parlé avec elle.

Je propose à Pierre de ne pas s'arrêter sur toutes les nominations, sans quoi on y passera la journée. Je rappelle quand même que sur les précédentes mandatures, les désignations se passaient en plusieurs heures. On a essayé de s'y prendre assez tôt pour vous envoyer tous les éléments. On sait que ce sont 700 nominations en tout, donc c'est forcément complexe. On a essayé de fixer les principes, territorialisation, etc. Je vois qu'il y a eu quand même quelques loupés. Mais je voudrais quand même dire que les équipes ont fait un boulot très compliqué. Je tiens à le dire. Il faut tenir compte de toutes les attentes, toutes les expressions, et c'est complexe. On s'arrêtera donc juste sur les modifications imaginées, sauf demandes particulières figurant dans la liste.

M. BIHL – À la page 33, Charles SITZENSTUHL souhaite remplacer Laurence MULLER-BRONN à la Commission scientifique du Château du Haut-Koenigsbourg. Nicolas, tu voulais intervenir.

M. MATT – J'ai manqué de vigilance. À la page 10, je ne peux pas représenter la CeA à la faculté de géographie. En titulaire, Anne TENENBAUM se propose avec enthousiasme pour prendre la suite.

M. LE PRÉSIDENT – Je constate qu'il y a encore un certain nombre de remarques. J'étais persuadé que c'était bon, mais je vois que ce n'est pas tout à fait le cas et qu'il y a encore des ajustements. Comme on peut le passer en Commission permanente et que ce n'est pas nécessaire de le passer en séance plénière, je vous propose cela, ce qui permettra encore d'affiner les derniers points. Vous êtes destinataires du document complet avec les modifications. Je propose que vous puissiez encore nous faire des suggestions d'évolution. L'idéal, si vous voulez faire une évolution, c'est que vous vous mettiez d'accord avec la personne que vous souhaitez remplacer ou la personne qui pourrait vous remplacer. Cela nous permettrait de gagner du temps et de faire une proposition consolidée. Je vous propose donc de fonctionner ainsi, si vous en êtes d'accord. Charles.

M. SITZENSTUHL – Merci, Monsieur le Président. Je pense qu'il est bon de se donner un peu de temps. Dans le mail qui va être envoyé à l'ensemble des 80 conseillers, il serait utile d'avoir un tableau à jour et clair, parce que plusieurs versions du tableau circulaient, entre ce qui est sur l'intranet et ce qui circulait entre les collaborateurs de groupe.

M. LE PRÉSIDENT – Les services me disent qu'il n'y en a qu'une.

M. SITZENSTUHL – Deuxièmement, il s’agirait aussi d’avoir une information claire sur la boîte aux lettres pour les retours. À qui doit-on envoyer les modifications ? Je pense qu’on est plusieurs à avoir envoyé les modifications, soit à l’administration, soit aux collaborateurs de groupe. On ne sait pas exactement où cela termine.

M. LE PRÉSIDENT – Monsieur LIONS, allez-y pour donner des éléments de réponse à Charles SITZENSTUHL.

M. LIONS (Direction des services de l’Assemblée) – Mesdames et Messieurs les Conseillers d’Alsace, le cahier vous a été envoyé par voie numérique le 21 septembre. Ensuite, je vous ai renvoyé le même dossier en format PDF le 24 et je vous avais bien spécifié à chaque fois dans mes courriels que la version papier qui vous serait distribuée sur table était la version du 21 septembre 2021. Vous étiez invités dans le courriel à adresser toutes vos demandes de modifications après vos vérifications aux collaborateurs de groupe. Il est donc normal que la version papier que vous avez soit un document de travail, qui va être enrichi en fonction de vos débats et de vos demandes, sous l’arbitrage de Monsieur le Président. Ensuite, cela fera l’objet d’un vote. La version papier est donc un document de travail provisoire qui doit être complété par un vote officiel de l’Assemblée. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Vous avez bien entendu : il s’agit des collaborateurs du groupe. On va vous réadresser le document aujourd’hui avec ce qui a été acté dans les expressions des uns et des autres. S’il y a des modifications à apporter, on vous invite à essayer d’avoir avec les personnes qui pourraient être concernées un terrain d’entente. Cela permettrait de faciliter le travail de l’administration et nous pourrions ainsi valider définitivement toutes les désignations le 18 octobre, lors de la Commission permanente. Est-ce que vous êtes d’accord sur ce principe-là, pour qu’on ait définitivement toutes les dernières petites modifications à la marge ? Il n’y a pas d’oppositions ? Je vous remercie.

MOTIONS

M. LE PRÉSIDENT – Pour terminer cette séance, deux motions nous sont proposées, dont une motion du groupe majoritaire. Il y avait une demande de prise de parole. Martine DIETRICH.

Mme DIETRICH – Oui j’avais demandé la parole. Il y a quand même des organismes où je siégeais que je ne retrouve pas dans le document.

M. LE PRÉSIDENT – Je vous invite à faire remonter toutes vos questions.

Mme DIETRICH – J’ai fait remonter cette question.

M. LE PRÉSIDENT – Dans ce cas, il doit y avoir une réponse, Mesdames et Messieurs de l’administration. Je compte sur vous.

Je reviens sur les deux derniers points de notre séance. Nous avons deux motions. Je vous propose une interruption de séance, pour qu’elles puissent être présentées d’ici un quart d’heure puis votées.

La séance est suspendue.

La séance reprend.

M. LE PRÉSIDENT – Chers collègues, je vous propose que les deux rapporteurs des motions puissent s'exprimer. Est-ce que tout le monde est installé ? Concernant la première motion qui va vous être présentée, je vais donner la parole à Nathalie MARAJO, en responsabilité sur le suivi des politiques sportives. C'est une demande qui fait suite à la volonté des comités sportifs alsaciens de choisir librement leur gouvernance. Ensuite, je donnerai la parole à Monsieur KOBRYN pour la présentation de la seconde motion. Vas-y Nathalie.

Mme MARAJO-GUTHMULLER – Monsieur le Président, chers collègues. Avec mon collègue Nicolas MATT, nous vous soumettons ce matin une motion en faveur des comités sportifs départementaux. Avant de vous la lire, je vais rapidement la contextualiser. Lors de diverses rencontres avec les présidents des comités départementaux en 2019 et 2020, alors que se dessinaient les contours de la Collectivité européenne d'Alsace, nous, élus en charge du sport, avons toujours assuré, tant du côté bas-rhinois que haut-rhinois, que nous ne ferions pas d'ingérence politique, que c'était le monde sportif qui était le plus à même de savoir comment il était pertinent pour lui de s'organiser, que nous respecterions leur choix et accompagnerions chacun, quelle que soit sa décision. La loi Alsace et le code du sport permettent aujourd'hui de recréer des ligues à l'échelle alsacienne en accord avec les fédérations. Aussi, les comités 67 et 68 de tennis ont-ils décidé, après consultation massive et très positive de leurs membres (plus de 94 % de voix pour), de s'engager dans la démarche. Pionniers, ils étaient en ligne de mire des autres disciplines. Or ils n'ont rencontré que des embûches, en raison du manque de clarté du texte, en raison d'une inféodation à une fédération peu à l'écoute des pratiquants et des bénévoles, en raison d'enjeux extra-sportifs. Pourtant, le 5 janvier dernier, les responsables du tennis alsacien avaient eu la garantie de Matignon qu'en aucun cas le gouvernement ne s'opposerait à la mise en place d'une ligue d'Alsace de tennis. Il s'avère que cette non-opposition du ministère ne suffise pas pour que les démarches des comités puissent se concrétiser et aboutir. Après revirement de la fédération française de tennis, la ligue d'Alsace de tennis, pourtant créée le 29 janvier, se voit désavouée le 18 février par le comité exécutif de la FFT. Après un entretien avec la Ministre des sports, Roxana MARACINEANU, réaffirmant sa non-opposition à la volonté des fédérations, notre Président, Frédéric BIERRY, a rencontré des présidents de comités désireux de recréer une ligue le 31 mai dernier, avec Philippe MEYER, Étienne BURGER et moi-même. À l'issue de cette réunion, ces disciplines ont rédigé un communiqué de presse commun afin d'avancer groupées. Nous souhaitons que ce soit le monde sportif qui exprime sa volonté.

Les 6 et 13 septembre, Nicolas MATT et moi, ainsi que Philippe MEYER pour la première réunion, avons rencontré tous les comités afin d'entendre leurs desiderata. Ceux qui souhaitent recréer une ligue ont exprimé le besoin d'être soutenus et accompagnés fortement par les élus de la CeA et les parlementaires, ainsi que par nos services. La motion de ce jour est par conséquent un des moyens que nous mettons en œuvre pour poursuivre notre accompagnement du monde sportif, notre intérêt suprême étant celui des pratiquants et des bénévoles.

Avant de vous lire la motion, je souhaite remercier vivement Nicolas DUCROCQ qui a fait un formidable travail de médiation très apprécié par nos interlocuteurs, notamment du tennis et du football, Jean-Marc PENNETIER et Valérie FEUTZ pour l'accompagnement technique, ainsi que Stéphane THOMANN, Président du comité du tennis 68, et Frédéric FRITSCH du district d'Alsace de football, pour leur persévérance, leur détermination, leur engagement et pour la coordination qu'ils assurent auprès de leurs collègues des autres disciplines.

Je lis la motion.

Motion de soutien de la Collectivité européenne d'Alsace à la volonté des comités sportifs alsaciens de choisir librement leur gouvernance. Depuis plusieurs années, de nombreux

clubs et comités sportifs souhaitent privilégier une pratique plus en cohérence avec les spécificités du mouvement sportif alsacien. En effet, la loi NOTRE ayant contraint les ligues sportives à adopter avant le 1^{er} janvier 2018 le contour des nouvelles grandes régions, sans concertation ni différenciation adaptée aux pratiques, notamment des jeunes, aux territoires et à l'engagement bénévole, force est de constater que le sport alsacien aujourd'hui s'essouffle à n'en subir que des désagréments, à n'en constater au quotidien qu'une perte d'efficacité. Les représentants de nombreuses disciplines sportives en font l'amère constat et souhaitent prendre leur destin en main.

Il est bon de rappeler que l'intérêt premier et suprême de chacun, quelle que soit sa fonction, qu'il soit élu d'une collectivité, d'un comité, d'une ligue, d'une fédération ou membre du gouvernement, doit être celui du pratiquant sportif et celui des indispensables bénévoles qui constituent le socle de toute vie associative, particulièrement riche et dynamique en Alsace. Les chiffres sont éloquentes : 33 % des clubs du Grand Est sont alsaciens ; 36 % des licences délivrées dans le Grand Est le sont en Alsace ; 24,2 % de la population est licenciée dans un club sportif, sans compter les familles et les bénévoles impactés, devant se déplacer souvent de façon peu pertinente sur le plan sportif dans un territoire dont la superficie équivaut à deux fois celle de la Belgique.

Les présidents de comités sportifs, membres d'un collectif regroupant les comités bas-rhinois et haut-rhinois d'aïkido, de handball, de rugby, de tennis, ainsi que le district de football d'Alsace, les comités bas-rhinois d'athlétisme et de boxe française, dans une tribune publiée dans la presse le 15 juin 2021, ont déploré une perte de temps et d'énergie pour l'organisation de structures à une échelle démesurée, générant des déplacements de plusieurs centaines de kilomètres, hors de portée des sportifs et des bénévoles, mais aussi des surcoûts considérables, des services de proximité qui ne sont plus assurés, une démotivation de leurs bénévoles. Les présidents signataires assurent également : « Nous sommes nombreux à ne pas vouloir subir plus longtemps ces grandes ligues qui étouffent nos initiatives et génèrent des problèmes dont nous pourrions nous passer. Le sport alsacien doit se libérer de ces carcans inadaptés pour retrouver un nouveau souffle. »

Nous rappelons que l'article 5 de la loi Alsace stipule que les ordres professionnels et les fédérations culturelles et sportives agréées peuvent créer des organes infrarégionaux à l'échelle de la Collectivité européenne d'Alsace, et que le code du sport permet déjà aux disciplines de mettre en place des organisations sportives issues de la volonté des acteurs de terrain en lien avec leur fédération. Il est clair que la loi Alsace a été perçue comme une résonance forte aux aspirations des sportifs et des bénévoles alsaciens, confrontés à de nombreuses difficultés depuis la réorganisation des disciplines à l'échelle régionale du Grand Est.

Nous, élus de la Collectivité européenne d'Alsace réunis ce jour en Conseil plénier de notre Assemblée, rappelons la déclaration finale des accords de Matignon qui mentionnent que le gouvernement a entendu et compris le désir d'Alsace exprimé par les Alsaciens et leurs élus, qu'il est l'accompagnateur de sa traduction institutionnelle, accords qui affirment en outre que l'État doit être un accélérateur des coopérations volontaires, dont le rôle est d'accompagner et de faciliter les initiatives locales émanant des territoires largement partagées par les parties prenantes et soutenues par la population.

Nous demandons au gouvernement de faire perdurer cet engagement, cette compréhension du désir d'Alsace et son rôle de facilitateur d'initiatives locales différenciées et adaptées aux besoins des territoires. Nous demandons au gouvernement et en particulier au ministère des Sports de confirmer avec force et clarté, notamment auprès des fédérations, que l'article 5 de la loi Alsace est bien synonyme de récréation de ligues d'Alsace sur le territoire administratif du Grand Est, de respecter les expressions démocratiques issues des comités sportifs et d'offrir au monde sportif alsacien une pleine et entière possibilité d'organiser leur gouvernance à l'échelle de l'Alsace. Enfin, nous souhaitons que les comités sportifs puissent par conséquent avoir le choix – un choix réel,

facilité, serein – de créer une ligue en conservant deux comités départementaux, de fusionner les deux comités en un seul tout en restant dans la ligue régionale, de fondre les deux comités en une ligne hors du celle du Grand Est, ou de ne rien changer. En effet, les besoins, les réalités varient selon la discipline, les conditions matérielles exigées par les pratiques spécifiques, historiques, etc.

Les élus des ex-conseils départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, aujourd'hui de la Collectivité européenne d'Alsace, ont toujours maintenu une ligne stable, un discours clair assurant au monde sportif que nous ne ferions pas d'ingérence politique. Nous considérons que les acteurs du sport sont les plus à même de savoir quelle organisation est la plus efficace pour leur discipline, et nous nous engageons évidemment à respecter le choix de chaque comité, un choix parfaitement exempt de toute pression et qui se fasse dans le noble intérêt du sport. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Nathalie, et merci pour ton engagement dans l'échange, en bonne intelligence, avec les comités. Je crois que, au même titre que nous allons faire le tour d'Alsace des territoires, que nous mettons en place le Conseil de développement, l'écoute attentive du monde associatif qui est un acteur majeur du lien social, de la convivialité, de la dynamique des territoires mais aussi de l'esprit sportif de notre pays, est essentielle. Il est donc important à mes yeux que nous soyons à leurs côtés quand ils ont des demandes qui sont légitimes. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur cette motion ? Serge, puis Brigitte.

M. OEHLER – Merci, Monsieur le Président. Je trouve cette motion très intéressante. Je ne vais pas en discuter le fond, mais il y a quand même des choses qui me dérangent, et notamment une phrase. Nous sommes à la fin du texte, quand on dit : « Les élus des ex-conseils départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, aujourd'hui de la Collectivité européenne d'Alsace, ont toujours maintenu une ligne stable, un discours clair... » Je m'arrêterai là, car je n'aime pas la suite : « ... assurant au monde sportif que nous ne ferions pas d'ingérence politique. » Vous m'excuserez mais, pour avoir géré du sport dans la Ville de Strasbourg pendant douze ans, je peux vous dire que, même si c'est plus vrai pour les élus des communes que pour le Conseil départemental, il y a eu de gros soucis avec les ligues, les comités, les fédérations sur leurs choix d'équipements qu'ils nous imposaient au niveau des villes à des coûts monstrueux. J'ai encore une référence qui était assez impressionnante. C'était la Fédération internationale de hockey, qui estimait que nos salles étaient trop petites de 50 centimètres derrière chaque but, et qui a failli fermer tous les clubs de hockey en France. Cela ne s'est finalement pas fait, parce que c'était un problème européen et que dans toute l'Europe on avait des patinoires de mêmes dimensions. Mais quand même, dire qu'il ne peut pas y avoir d'ingérence politique me pose des problèmes. Cela me pose aussi un autre problème, en disant qu'on a l'impression qu'on en a fait jusqu'à présent. Je ne pense pas qu'on ait fait d'ingérence politique à ce jour. Mais en voulant dire qu'on n'en fera plus ou qu'on n'en fera pas me pose aussi un problème, parce que de temps à autre, on a des orientations, on peut faire des choix. La Collectivité européenne d'Alsace peut dire demain, qu'elle décide de mettre une discipline sportive en avant. Je vais prendre l'exemple de la pétanque, mais cela pourrait être aussi le ski : on mettrait des moyens, mais la ligue serait contre nous. Il faut quand même que l'on puisse dire que nos orientations politiques en termes de sport, mais aussi de jeunesse, que nos choix puissent être aussi indiqués aux différents ligues. Je dis cela très fortement parce que je vous assure qu'il s'agit de faire ensuite de vrais combats avec les ligues pour imposer nos points de vue. Et c'est souvent leur point de vue que nous devons prendre en considération. Cela me pose un vrai problème.

M. LE PRÉSIDENT – Je comprends ton expression. Dans la motion, il s'agit de la gestion des comités.

M. OEHLER – J'entends cela. Mais je pense qu'un discours clair suffit.

M. LE PRÉSIDENT – Assurons au moins au monde sportif que nous n’allons pas nous ingérer dans *la gestion* de leurs comités.

M. OEHLER – C’est cela.

M. LE PRÉSIDENT – On peut peut-être préciser cela. Brigitte, puis Bruno FUCHS.

Mme KLINKERT – Merci. Le gouvernement évidemment est garant des accords de Matignon et je veillerai à me faire la porte-voix de la motion qui est présentée aujourd’hui, si elle est votée – mais je pense qu’elle le sera –, pour que les initiatives locales soient entendues.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Brigitte. On a vraiment besoin de toi sur ce dossier. J’ai eu l’occasion de m’entretenir encore avec le Directeur de cabinet de la Ministre il y a quelques jours. J’ai vraiment insisté sur le respect du cadre que nous avons négocié ensemble. C’était tout à fait dans cet esprit-là. Nous sommes tous les deux témoins de l’expression de l’ancien Premier ministre et de tous les membres, y compris du Président ROTTNER, qui n’a pas exprimé d’opposition à cela. Je crois qu’il y avait vraiment dans les accords de Matignon un accord partagé et qu’il serait logique aujourd’hui qu’il puisse être respecté. Donc merci à toi. Ton soutien nous sera précieux. Il y avait d’autres demandes de prise de parole. Bruno FUCHS, puis Nicolas MATT.

M. FUCHS – Je me permets de prendre la parole à ce stade, car je trouve que cette motion est extrêmement bien rédigée. Elle est très calme et très claire. Elle n’est pas vindicative, mais elle est extrêmement ferme sur ses intentions. Je partage ton point sur le mot ingérence, parce que le fait d’écrire ingérence génère justement un univers qu’il n’est pas nécessaire de rappeler à ce stade. C’est un détail d’écriture, mais je partage ce point.

Le sujet est extrêmement politique. Je me permets de dire cela, parce que cet article 5 existe aujourd’hui. Un amendement que j’ai écrit et que j’ai fait voter ce soir-là, contre l’avis du rapporteur du texte, a été déposé avec Vincent THIÉBAUT. Raphaël SCHELLENBERGER avait déposé un amendement identique. Nous sommes les trois auteurs de cet amendement qui aujourd’hui donne l’article 5. Dans le décret d’application, bien évidemment, on voit tout l’aspect politique et pervers du raisonnement entre les jacobins, l’administration, le Conseil d’État et nous, les pratiquants des territoires. D’abord, en commission mixte paritaire l’article 5 avait été légèrement modifié pour le complexifier un peu, le rendant extrêmement compliqué, puisqu’il faut que tout le monde soit d’accord sur toute la ligne, alors qu’il s’agissait auparavant d’écouter uniquement la volonté du district ou des clubs alsaciens. Je rappelle cet élément de contexte parce que, plus que jamais, ce sujet est politique.

Je pense qu’il faut évidemment voter cette motion. Il faut continuer à faire pression régulièrement, en faisant corps avec l’ensemble des clubs et des organisations alsaciennes du sport. On va y arriver à un moment. Il n’y a pas de raison que ce sujet, si on le prend calmement et très fermement, n’arrive pas. Pour en avoir échangé il y a trois jours avec l’actuel Premier ministre, qui était très précis dans ses propos à Colmar quand nous l’avions reçu, il est clairement sur cette ligne-là. On a une volonté politique. Il faut maintenant que le monde sportif, les fédérations, les ligues et les districts s’organisent entre eux, avec des pressions que nous allons faire pour arriver à déboucher sur quelque chose de concret. Mais le sujet, de cette nature, va avancer dans les mois qui viennent et devrait aboutir.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Bruno. Les parlementaires effectivement aussi un rôle précieux pour accompagner la démarche de Brigitte et notre démarche collective. Nicolas MATT, puis Jean-Philippe MAURER.

M. MATT – Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, Madame la Ministre. Cette motion s’appuie sur ce qui a été rappelé par les collègues et par vous, Monsieur le

Président, c'est-à-dire l'expression forte de Jean CASTEX lorsqu'il est venu à Colmar et l'esprit de la loi. Ce n'est pas une revendication, loin de là. C'est vraiment la traduction des engagements pris, et on sait a priori, cher Bruno, chère Brigitte, que le soutien politique est là. J'allais dire aux acteurs du monde sportif, aux patrons de ligues ou de fédérations, qu'il ne s'agit pas d'organiser le championnat du monde de course d'obstacles pour l'établissement des ligues de sport d'Alsace lorsqu'elles veulent se créer. Il y a quand même une intelligence fine à respecter la parole des acteurs locaux du sport. Certains nous disent qu'ils sont épuisés par les nombreux déplacements, qu'il est compliqué d'organiser tout cela et de faire déplacer les enfants. En plus, entre nous, on peut se dire qu'il n'y a parfois rien à gagner du point de vue bilan carbone à faire des déplacements de centaines de kilomètres dans des espaces qui sont parfois un peu artificiels. Je pense donc qu'il y a toute une intelligence à respecter, écouter les paroles locales des acteurs du sport. Cette motion ne demande rien d'autre que la liberté de pouvoir s'organiser et la liberté pour les acteurs du monde sportif, qui sont inscrits dans les clubs et les comités, de se faire entendre et de pouvoir continuer à vivre comme associations sportives. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Nicolas. On a besoin d'une expression forte du gouvernement, comme l'avait fait le Premier ministre, parce que les fédérations imaginent ou sous-entendent que le gouvernement n'est pas favorable. J'ai discuté avec le Président LE GRAËT, qui a sous-entendu que le gouvernement n'y était pas favorable. Je n'ai pas eu la confirmation d'ailleurs de cette expression, puisque quand j'ai appelé le Directeur de cabinet de la Ministre, il m'a dit le contraire. Il faut donc qu'on garde une pression forte. Le fait que Brigitte puisse être notre relais au gouvernement est une très bonne chose, et le fait que vous, les parlementaires, alliez dans le même sens nous aidera. Jean-Philippe MAURER.

M. MAURER – Monsieur le Président, mes chers collègues. Je tiens à remercier notre collègue Nathalie MARAJO-GUTHMULLER d'avoir présenté cette excellente motion. Si nous sommes là aujourd'hui, c'est parce qu'il y a un désir d'Alsace, et ce désir d'Alsace, on l'a tous défendu et valorisé. Nous en avons été les porteurs. Et je mesure bien le désarroi des comités sportifs qui ont également ce désir d'Alsace et cette volonté pratique et pragmatique de s'organiser sur le périmètre du territoire alsacien. Ils ont été aussi un de nos moteurs. La nécessité de cette motion est donc encore plus actuelle. Quand on voit dans la presse les multiples turpitudes par lesquelles on accable les comités sportifs qui souhaitent le concrétiser, c'est presque invraisemblable. Nous avons, collectivement, des comptes à rendre aux Alsaciens et à tous ceux qui portent ce désir d'Alsace et de retrouver une organisation territoriale, proche du territoire. Nous en sommes en quelque sorte les garants. Je remercie chacun et chacune, au niveau ministériel, les parlementaires, les élus d'Alsace, de soutenir cette proposition. Comme Nicolas le disait, il y a l'esprit de la loi, la lettre de la loi et la mise en œuvre de la loi. Aujourd'hui, on ne peut plus attendre parce que le temps qui passe est un temps compliqué pour ceux qui doivent gérer leurs comités départementaux et qui ont envie et besoin d'avancer, et aussi, comme on le voit ici et là, de freiner des velléités de fédérations nationales qui mettent en place des mesures quasiment de rétorsion. C'est inacceptable. Dans ce qui nous anime, ce que nous incarnons, ce qui fait que nous sommes ici réunis en Conseil d'Alsace, ces mesures de rétorsion qu'ils subissent me semblent inacceptable. Il est grand temps de passer à la réalisation concrète de la capacité de traduire dans les faits cette volonté de se retrouver en comités sur un périmètre alsacien. Je n'ai aucune inquiétude sur le vote qui sera exprimé ici, mais il est important que ce vote monte effectivement jusqu'au plus haut niveau ministériel, pour que cette fin d'année 2021 soit celle où on dise que cela sera fait et que si l'exégèse des textes prête à confusion, que cette confusion soit levée et que cette situation soit réglée définitivement pour chacun et chacune, dans la clarté la plus totale. Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Jean-Philippe. Pierre VOGT à distance, puis Philippe MEYER.

M. VOGT – Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour à toutes et à tous. Dans cette motion,

il manque peut-être la position du Président de la Région Grand Est, puisqu'il a déclaré avec force qu'il ne s'opposerait pas à l'organisation interne, au niveau de l'Alsace, contrairement à son ancien Vice-président. Ce n'est d'ailleurs pas pour rien que son ancien Vice-président a plutôt été remercié, mais c'est de la politique. Je ne sais pas si on peut exprimer cette volonté dans cette motion, mais c'est quand même une position forte que Jean ROTTNER a prise, en disant qu'il ne s'opposerait pas du tout à cette réorganisation au niveau alsacien. En fait, c'est, au niveau de la fédération de tennis, le Président du Grand Est qui s'oppose à cela. Le Président du Grand Est est aussi au comité directeur de la fédération française de tennis. Voilà pourquoi on en est arrivé à ce point-là.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Pierre. D'abord, je suis content de te voir et que tu reprennes des forces. Cela nous fait plaisir et on pense fort à toi. J'entends à ta proposition, mais je considère aujourd'hui que je ne peux pas impliquer dans une motion que nous impulsions le nom de gens sans les avoir préalablement associés. Je ne proposerai donc pas aux collègues de l'intégrer, même si je comprends le fond. J'espère en tout cas que Jean respectera la parole qu'il a eu à l'occasion des accords de Matignon, où il était tout à fait ouvert à ce sujet. Mais je ne proposerai pas de le mettre dans la motion.

M. VOGT – Cela peut se faire par la suite.

M. LE PRÉSIDENT – Cela peut se faire par la suite. S'il souhaite montrer l'ouverture de la Région Grand Est à cette proposition, il sera le bienvenu. Philippe.

M. MEYER – Merci, Monsieur le Président. J'interviens rapidement pour ne pas prolonger les débats. Je suis ravi de voir l'unanimité des avis qui viennent de s'exprimer et une vraie volonté commune et partagée de pouvoir enfin sortir de l'ambiguïté et d'aboutir sur cette question centrale. Pour avoir été responsable des sports jusqu'en 2020 avec Nathalie, on a beaucoup entendu ce sujet, et il y avait peu de manifestations sportives ou de manifestations liées à l'organisation de réunions des comités départementaux sans qu'il soit évoqué. Cette motion va donc bien sûr dans le bon sens.

J'aimerais aussi dire, en écho à ce que vient de dire Bruno FUCHS, que l'ensemble des parlementaires alsaciens, toutes tendances politiques confondues, soutiennent cette démarche. C'est assez rare pour le souligner.

Le troisième point est particulièrement important. Lorsqu'on a reçu les comités départementaux, dans le Haut-Rhin comme dans le Bas-Rhin, il faut reconnaître qu'il n'y a pas non plus d'unanimité pour créer des ligues d'Alsace dans l'ensemble des sports. Quelques sports se trouvent très bien dans la Région Grand Est. Je crois qu'on se grandit en rappelant que la liberté reste aux comités départementaux et aux clubs, comme le tennis a pu l'organiser dans un vote, comme le handball va le faire également. Il s'agit de décider par eux-mêmes ce qui est bon pour leur sport. Ce qui peut être bon pour le ski est moins bon pour la natation ou l'escrime. L'ensemble des décisions doivent revenir au monde sportif. Nous sommes là en appui, en nous appuyant sur cette loi Alsace. Je suis ravi des propos de la Ministre, chère Brigitte, sur ce point, parce qu'il y a vraiment aujourd'hui une volonté d'avancer et de faire en sorte qu'assez rapidement les fédérations nationales nous entendent et que l'Alsace ne se retrouve pas une fois de plus reléguée. Les collègues, dont les deux présidents Frédéric et Brigitte, qui siégeaient à l'époque se sont battus pour obtenir cette loi Alsace. Il faut vraiment aujourd'hui que l'on puisse aboutir.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Serge.

M. OEHLER – Merci. J'apporte un petit complément à la suite de ce débat. J'ai été interpellé indirectement par Jean-Philippe MAURER sur cette motion. On connaît le fonctionnement des fédérations et des ligues. Vous les connaissez tous comme moi. Je ne voudrais pas que les fédérations et les ligues fassent du lobbying au ministère pour éviter qu'on arrive à

cela. Je vous explique mon raisonnement. Si on en fait trop au niveau alsacien, on risque de se mettre toutes les autres régions à dos. Je pense que d'autres régions souhaiteraient faire ce que l'on veut faire. Je sais qu'ils n'ont pas la loi, mais peut-être qu'elles le souhaiteraient. Peut-être que le handball ou le tennis en Lorraine souhaiteraient le faire aussi. Je me dis qu'on devrait peut-être ajouter une petite phrase, et cela peut être quelque chose de symbolique, en disant : « ... entière possibilité d'organiser leur gouvernance à l'échelle de l'Alsace » et dans d'autres régions, par exemple. Attention, car je connais le lobbying des fédérations et leur manière pour éviter que les choses se fassent. C'est quelque chose qui peut les mettre en porte à faux. Je me dis qu'il faut peut-être donner des possibilités d'ouverture.

M. LE PRÉSIDENT – J'entends ta remarque, Serge. Mais a contrario, le fait qu'on ait la loi Alsace rassure les fédérations, parce qu'elles savent que nous sommes les seuls à l'avoir et qu'elles ne se retrouveront pas dans d'autres grandes régions à avoir la même revendication. C'est à double tranchant. Nathalie, tu voulais ajouter un mot. Puis on passe au vote.

Mme MARAJO-GUTHMULLER – Pour répondre à Serge, le terme d'ingérence m'est venu très naturellement, parce que je baigne dans le discours des comités et cela fait deux ans que c'était une vraie inquiétude. On ne parle pas d'ingérence quand on construit un gymnase, mais on parle des périmètres. C'était une inquiétude. Ils avaient peur qu'on les oblige. Les personnes citées par Pierre VOGT indirectement ont subi du chantage à la subvention. Avec cette motion, n'a voulu vraiment les rassurer. C'est pour qu'ils aient le choix. Dire que c'est possible pour d'autres régions rendrait notre discours plus tiède. Je crois qu'il faut qu'on ait le courage de défendre la volonté de ceux qui veulent. On a toujours dit qu'on accompagnait chacun. Depuis deux ans, on a un Powerpoint avec les quatre possibilités. Il faut qu'ils aient le choix, mais un vrai choix. Aujourd'hui, on voit que c'est compliqué. Merci à tous pour votre adhésion. Évidemment, on en a besoin. Et le monde sportif a besoin de la Ministre et des parlementaires.

M. LE PRÉSIDENT – Attends, ils n'ont pas voté encore.

Mme MARAJO-GUTHMULLER – Mais je vous fais confiance.

M. LE PRÉSIDENT – Je propose de remplacer « un discours clair assurant au monde sportif que nous ne ferions pas d'ingérence politique » par « un discours clair et respectueux des choix d'organisation du monde sportif ». Est-ce que cela vous convient ? On passe au vote. Qui est contre cette motion ? Qui s'abstient ? Je vous remercie pour ce vote unanime.

Réunion publique du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace Lundi 27 septembre 2021

Motion de soutien de la Collectivité européenne d'Alsace à la volonté des comités sportifs alsaciens de choisir librement leur gouvernance.

Depuis plusieurs années, de nombreux clubs et comités sportifs souhaitent privilégier une pratique plus en cohérence avec les spécificités du mouvement sportif alsacien.

En effet, la loi NoTRE (Nouvelle organisation territoriale de la République) ayant contraint les ligues sportives à adopter, avant le 1er janvier 2018, le contour des nouvelles grandes régions, sans concertation, ni différenciation adaptée aux pratiques (notamment des jeunes), aux territoires et à l'engagement bénévole, force est de constater que le sport alsacien, aujourd'hui, s'essouffle à n'en subir que des désagréments, à n'en constater, au quotidien, qu'une perte d'efficacité. Les représentants de nombreuses disciplines sportives en font l'amer constat et souhaitent prendre leur destin en main.

Il est bon de rappeler que l'intérêt premier et suprême de chacun, quelle que soit sa fonction, qu'il soit élu d'une collectivité, d'un comité, d'une ligue, d'une fédération, ou membre du gouvernement, doit être celui du pratiquant sportif et celui des indispensables bénévoles, qui constituent le socle de toute vie associative, particulièrement riche et dynamique en Alsace.

Les chiffres sont éloquentes : 33% des clubs du Grand Est sont alsaciens ; 36% des licences délivrées dans le Grand Est le sont en Alsace ; 24,2% de la population est licenciée dans un club sportif, sans compter les familles et les bénévoles impactés, devant se déplacer, souvent de façon peu pertinente sur le plan sportif, dans un territoire dont la superficie (57 441 km²) équivaut à deux fois celle de la Belgique...

Des présidents de comités sportifs, membres d'un collectif regroupant les comités bas-rhinois et haut-rhinois d'aïkido, de handball, de rugby, de tennis ainsi que le District de football d'Alsace, les comités bas-rhinois d'athlétisme et de boxe française dans une tribune publiée dans la presse le 15 juin 2021 ont déploré « une perte de temps et d'énergie pour l'organisation de structures à une échelle démesurée [...] générant des déplacements de plusieurs centaines de kilomètres hors de portée des sportifs et des bénévoles », mais aussi « des surcoûts considérables [...], des services de proximité qui ne sont plus assurés, une démotivation de (leurs) bénévoles [...] ». »

« Nous sommes nombreux à ne pas vouloir subir plus longtemps ces grandes ligues qui étouffent nos initiatives et génèrent des problèmes dont nous pourrions nous passer. Le sport alsacien doit se libérer de ces carcans inadaptés pour retrouver un nouveau souffle », assurent également les présidents signataires.

Nous rappelons que l'article 5 de la loi Alsace stipule que « les ordres professionnels et les fédérations culturelles et sportives agréées peuvent créer des organes infra-régionaux à l'échelle de la Collectivité européenne d'Alsace » et que le Code du sport (annexe I-5) permet déjà aux disciplines de mettre en place des organisations sportives issues de la volonté des acteurs de terrain, en lien avec leur fédération.

Il est clair que la loi Alsace a été perçue comme une résonance forte aux aspirations des sportifs et des bénévoles alsaciens confrontés à de nombreuses difficultés depuis la réorganisation des disciplines à l'échelle régionale du Grand Est.

Nous, élus de la Collectivité européenne d'Alsace réunis ce jour en Conseil plénier de notre assemblée :

Rappelons la déclaration finale des accords de Matignon qui mentionne que « le gouvernement a entendu et compris le désir d'Alsace exprimé par les Alsaciens et leurs élus, (qu') il est l'accompagnateur de sa traduction institutionnelle ». Accords qui affirment en outre que « l'Etat doit être un « accélérateur des coopérations volontaires » (dont le) rôle est d'accompagner et de faciliter les initiatives locales émanant des territoires, largement partagées par les parties prenantes et soutenues par la population ».

Demandons au Gouvernement de faire perdurer cet engagement, cette compréhension du désir d'Alsace et son rôle de facilitateur d'initiatives locales, différenciées et adaptées aux besoins des territoires.

Demandons au Gouvernement, et en particulier au Ministère des Sports, de confirmer avec force et clarté, et notamment auprès des fédérations, que l'article 5 de la loi Alsace est bien synonyme de récréation de ligues d'Alsace sur le territoire administratif du Grand Est, de respecter les expressions démocratiques issues des comités sportifs et d'offrir au monde sportif alsacien une pleine et entière possibilité d'organiser leur gouvernance à l'échelle de l'Alsace.

Souhaitons que les comités sportifs puissent par conséquent avoir le choix, un choix réel, facilité, serein. Avoir le choix de créer une ligue en conservant deux comités départementaux, de fusionner les deux comités en un seul, tout en restant dans la ligue régionale, de fondre les deux comités en une ligue hors de celle du Grand Est, ou le choix de ne rien changer ... En effet, les besoins, les réalités varient selon la discipline, les conditions matérielles exigées par les pratiques spécifiques, l'historique, etc. Les élus des ex-Conseils départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, et de la Collectivité européenne d'Alsace qui a pris leur suite, ont toujours maintenu une ligne stable, un discours clair, assurant au monde sportif que nous ne ferions pas d'ingérence politique. Nous considérons que les acteurs du sport sont les plus à même de savoir quelle organisation est la plus efficiente pour leur discipline et nous nous engageons évidemment à respecter le choix de chaque comité, un choix parfaitement exempt de toute pression et qui se fasse dans le noble intérêt du sport.

Applaudissements.

Samedi, une proposition de motion du groupe des Verts nous est parvenue, pour lutter contre les thérapies de conversion en Alsace. Monsieur KOBRYN, je vous donne la parole pour expliquer les raisons de cette proposition.

M. KOBRYN – Monsieur le Président, mes chers collègues. Notre groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire vous soumet aujourd'hui une motion pour lutter contre les thérapies de conversion en Alsace. La motion ayant été rédigée en veillant à bien définir les termes et à préciser le contexte, je vous propose de la lire directement avec un simple rajout historique que je ferai en cours de lecture.

La semaine du 4 octobre prochain, l'Assemblée nationale débatera d'une proposition de loi visant à interdire les thérapies de conversion. Ces thérapies correspondent à un ensemble de procédés dont l'objectif annoncé est de modifier soit l'orientation sexuelle ou l'identité de genre d'une personne. Selon les promoteurs de ces thérapies, l'homosexualité et la transidentité sont des maladies et doivent à ce titre être guéries. Les processus employés sont plus archaïques et dégradants les uns que les autres – électrochocs, traitements hormonaux hors de tout cadre thérapeutique, exorcisme, stages coercitifs, etc. Ces pratiques, appliquées le plus souvent par la contrainte, causent des dégâts psychologiques majeures chez les victimes. Une grande partie d'entre elles sont des mineurs et ou de jeunes adultes. Ces traitements sont une atteinte grave à la dignité de l'être humain et à nos droits les plus fondamentaux.

Malgré le retrait de l'homosexualité de la liste des affections psychiatriques en France dès 1981, et en 1990 par l'Organisation mondiale de la santé, malgré le retrait de ce qui était considéré comme des troubles de l'identité de genre de cette même liste dès 2010 en France, et en 2018 par l'OMS, et enfin malgré un certain arsenal juridique, force est de constater que ces pratiques n'ont pas cessé. Le régime nazi a marqué au fer rouge notre territoire de ces pratiques, que ce soit au camp du Struthof ou au camp de sûreté de Schirmeck, au moins 315 déportés accusés d'homosexualité ont été internés afin de les rééduquer par le travail.

Mais aujourd'hui, sur notre territoire, de nombreuses associations se mobilisent contre ces

pratiques. Depuis 2015, l'Alsacien Aurélien HEILIGENSTEIN mène aussi ce combat. Il est notamment à l'origine d'une pétition qui cumule aujourd'hui plus de 115 000 signatures. Certains lieux de culte de notre territoire, également dans une démarche résolument inclusive, ont aussi rejoint ce combat.

Aussi, dans la continuité de la motion adoptée au Parlement européen le 1^{er} mars 2018, invitant les pays membres à légiférer contre les thérapies de conversion, des votes des parlements maltais, britannique et allemand, des travaux de la mission parlementaire française dédiée, notre groupe propose au Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace de s'associer à cette démarche par l'adoption de deux résolutions.

La première consiste à condamner fermement et sans appel les thérapies de conversion, quelles que soient les noms sous lesquels elles apparaissent. Par son ancrage territorial et par son action auprès du jeune public, notamment des collégiens et des collégiennes, la CeA peut faire le choix d'incarner partout en Alsace ce discours de fermeté.

La seconde résolution est un appel solennel au Parlement français pour voter au plus vite l'interdiction de ces pratiques héritées d'un autre âge. De nouvelles dispositions législatives sont un outil indispensable pour développer une approche spécifique et en assurer un suivi statistique au plus près du terrain. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. J'avoue que je ne suis pas un spécialiste de ces questions. En revanche, en tant qu'ancien Maire de Schirmeck, ce que vous avez dit me touche et me parle forcément, parce que je sais combien il y a eu des souffrances pour les homosexuels dans le camp de sûreté de Schirmeck et dans le camp du Struthof aussi.

Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Michel.

M. LORENTZ – Monsieur le Président, je découvre à l'instant cette motion. J'ai un petit soucis. Effectivement, aujourd'hui, nous sommes parfois assaillis, submergés par toute une série d'officines en matière de développement personnel. Je condamne effectivement, comme le groupe des écologistes vient de le faire, ces thérapies de conversion contraintes. Mais on a aussi d'autres officines, ou même une idéologie plus répandue, même dans les médias publics, qui aujourd'hui, de la même façon, poussent un public déjà fragile dans l'autre sens. Aujourd'hui, on a une multiplication par dix en dix ans de demandes d'enfants et de pré-adolescents pour changer de sexe, ce qui a des conséquences phénoménales aussi, puisqu'il y a des accompagnements avec des traitements médicaux, il y a également des ablations d'organes génitaux. Aujourd'hui en France, on commence à être pris par cette vague. On voit qu'aux États-Unis, il y a même eu des retournements, puisque des gens qui avaient changé de sexe se reposent la question, parce qu'il y a une série d'officines incontrôlées qui font les choses. En Écosse, depuis le mois d'août dernier, des enfants qui arrivent en primaire ont le droit de définir eux-mêmes leur sexe sans même que les parents en soient informés.

J'ai un problème aujourd'hui à condamner un excès, qui est totalement condamnable, mais sans condamner le reste. Pour parler de développement personnel, je suis aussi confronté en matière de ressources humaines à une série d'officines qui surfent sur les fameuses études de genre, avec des propositions, souvent sans les bases scientifiques nécessaires, qui se basent notamment sur le sexisme et qui interviennent dans les entreprises ou dans les grands groupes avec des dégâts catastrophiques. Il y a effectivement du sexisme et du harcèlement qu'il faut combattre, mais il existe de telles officines. Je prends un exemple qui est paru dans la presse. Caroline De HAAS, que certains connaissent, une des passionnariats de cette question, est intervenue dans l'entreprise Télérama, une personne a été licenciée pour cause de harcèlement sexuel, et le Conseil des Prud'hommes a demandé la réintégration de cette personne parce que le travail scientifique n'avait pas du tout été fait et qu'il y a des problèmes de procédé et d'action.

Je suis d'accord pour une motion équilibrée. Mais je ne pourrai pas voter la motion en l'état, tant qu'il n'y aura pas son corollaire.

M. LE PRÉSIDENT – Victor VOGT.

M. VOGT – Monsieur le Président, chers collègues. Les sujets éthiques sont toujours ceux qui nécessitent à mon sens un certain recul et une élévation de l'esprit de l'homme. Pour ma part, je ne crains pas une vague transgenre déferlant sur nous, contrairement à toi Michel, mais je respecte ton point de vue. En revanche, je pense qu'au regard de l'histoire de l'Alsace, de l'humanisme rhénan, de l'histoire de France, qui est le pays des libertés et des droits de l'homme, de la construction qu'on a tous eue et qui est celle de son élévation morale et matérielle, il est de notre responsabilité, dans la défense de la dignité humaine, de soutenir cette motion. Même si elle émane du groupe d'opposition, je la voterai des deux mains. J'ai dit.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Victor. Jean-Philippe VETTER.

M. VETTER – Merci, Monsieur le Président, de me donner la parole. Sans remettre en cause les différentes expressions, il faut qu'on puisse rester sur le texte. Il est question de lutter contre les thérapies de conversion, dans la droite lignée de la motion prise par le Parlement européen qui siège à Strasbourg, capitale des droits de l'homme. Je pense vraiment qu'il faut juste qu'on se tienne au texte, qui me va parfaitement. Effectivement, les thérapies de conversion sont des thérapies et des méthodes absolument barbares, qui sont de plus en plus pointées du doigt. Ce ne serait que l'honneur de notre Collectivité que de voter cette motion, et encore plus dans un cadre où elle est proposée par des groupes d'opposition, car il ne s'agit pas d'avoir un esprit partisan mais de défendre l'intérêt général. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Jean-Philippe. Serge OEHLER.

M. OEHLER – Merci. N'étant ni dans la majorité ni dans l'opposition, je tiens quand même à préciser que je rejoins les propos de Victor et de Jean-Philippe VETTER, qui ont tout à fait raison. Le texte est clair et profond. Je trouve qu'il n'y a pas de discussions à avoir à propos de ce genre de texte. On peut toujours trouver des pendants. Mais à un moment donné, on est aussi là pour défendre les minorités. Donc, je soutiens cela entièrement. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Alain COUCHOT.

M. COUCHOT – Merci, Monsieur le Président. Chers collègues. Je souhaite simplement apporter un modeste éclairage médical. D'un point de vue médical, les thérapies de conversion sont un non-sujet. Il n'y a aucune forme de consensus médical sur ces thérapies qui n'ont de thérapies que le nom. Il n'y a à ma connaissance aucune application de ces thérapies sur le territoire de la CeA. Un rapporteur de la loi qui viendra en débat a présenté un cas en France, dans le Sud de la France. Il ne faut pas non plus laisser accroire qu'on aurait une vague de thérapies de conversion. On est dans des sujets qui ne font aucun consensus médical. C'est bien évidemment une abomination. Je trouve le propos quelque peu disproportionné par rapport à la réalité des faits, qui est extrêmement marginale. Je parle du point de vue médical. Il y a d'autres tentatives de conversion : le texte évoque les instituts religieux ; c'est un autre débat. Mais en tout cas d'un point de vue médical, il n'y a aucun consensus sur ces thérapies.

M. LE PRÉSIDENT – Il était important que tu le précises. Cela me rassure un peu, parce qu'en ayant découvert la motion, j'étais quand même un peu horrifié de voir que des pratiques de ce type pourraient subsister encore fortement sur notre territoire. Jean-Louis HOERLÉ.

M. HOERLÉ – Juste sur la forme, trois ou quatre mots me dérangent, lorsqu'on dit « force est de constater que ces pratiques n'ont pas cessé ». Personnellement, je n'ai pas la capacité de constater quoi que ce soit. Je pense qu'il est un petit peu excessif de dire que notre Assemblée constate, alors qu'on vient de dire un peu le contraire. Cela existe effectivement, mais dire que ces pratiques n'ont pas cessé donne l'impression que c'est quelque chose qui est encore usuel à l'heure actuelle. Je pense que le rédacteur pourrait omettre cela. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Nicolas MATT.

M. MATT – Merci, Monsieur le Président. Concernant cette motion, qui consiste en un appel de soutien, en vue du débat parlementaire qui aura lieu à partir du 4 octobre. On peut toujours travailler un mot ou l'autre. Jean-Louis a raison sur ce point. Mais je trouve le fond du texte très bien. Puisque les collègues sont mentionnés dans cette motion, il s'agit de dire que la CeA entame une politique de lutte contre le harcèlement scolaire de toute nature, y compris en lien avec les orientations sexuelles. Il y a un vrai travail que l'on doit opérer et que l'on opérera également dans les collèges, travail que l'on va peut-être amplifier avec de nouveaux acteurs. En tout cas, c'est quelque chose qu'on espère bien déployer.

Et puis, Monsieur le Président, je voulais attirer votre attention sur le fait que, si d'aventure cette motion était votée et acceptée, ce serait la deuxième fois en moins d'un an, que nous soutiendrions par un vote une motion préalablement votée au Parlement européen. La dernière qui avait été votée à l'unanimité dans ce Conseil était la reconnaissance de la définition de l'antisémitisme, telle qu'elle avait été définie par l'Alliance internationale pour la mémoire de l'holocauste. Donc ce serait un beau message.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Cela n'a pas l'air d'être le cas. Monsieur KOBRYN pourrait intervenir concernant la petite modification proposée. Mais je donne d'abord la parole à Nicolas.

M. JANDER – Je voulais juste rassurer mon collègue Michel LORENTZ : il n'y a pas de déferlement, il n'y a pas dix fois plus de personnes qui veulent changer de sexe. Je suis ces dossiers là d'un point de vue juridique uniquement. J'accompagne certaines personnes qui souhaitent le faire. Changer d'identité sexuelle, c'est le parcours du combattant. Je pourrais le montrer à Michel pour le rassurer, mais je peux vous dire que ce n'est pas en claquant des doigts un matin qu'on se réveille et qu'on se dit « tiens, ce soir je change de sexe et je vais demander au tribunal de le reconnaître ». C'est hyper encadré, et à la fin il y a toujours une décision d'un juge, gardien de la liberté individuelle dans le cadre de la Constitution, qui détermine et qui décide. Mais ce n'est pas aussi simple. C'est le parcours du combattant. Et souvent, pour les personnes qui se lancent dans cette démarche, c'est l'aboutissement d'un long processus. D'ailleurs elles le vivent comme une renaissance, en quelque sorte. Mais on n'aura pas une vague qui viendra submerger nos tribunaux pour ces questions, tellement les enjeux sont importants.

M. LE PRÉSIDENT – Michel.

M. LORENTZ – Je cite, selon Jean CHAMBRY, pédopsychiatre, responsable du CIAPA (Centre intersectoriel d'accueil pour adolescents) à Paris : « Il y a près de dix ans, on avait environ dix demandes par an de changement de sexe chez les enfants et plus particulièrement chez les adolescents ; en 2020, ce sont dix demandes par mois, uniquement pour la région Île-de-France. Il y a une accélération inquiétante des réponses médicales à ces demandes de transition. »

M. LE PRÉSIDENT – Merci pour ces différents éléments. Monsieur KOBRYN, vous vouliez peut-être réagir avant le vote.

M. KOBRYN – Oui, je voulais simplement remercier l'ensemble des collègues pour la qualité du débat et les échanges que nous avons pu avoir. On peut évidemment changer la formulation comme a pu le demander Jean-Louis. Je vous propose d'écrire « ces pratiques n'ont malheureusement pas cessé », au lieu de « force est de constater que ». Il n'y a évidemment pas d'opposition là-dessus. On a justement voulu que cette motion soit circonscrite, factuelle. Je pense que notre débat a aussi été permis par la rédaction de cette motion.

Concernant le nombre de situations, aujourd'hui les remontées sont effectivement très faibles, parce qu'il n'y a pas de dispositif spécifique pour flécher cette réalité. Mais il y a un certain nombre d'enquêtes journalistiques, notamment un très bon documentaire d'Arte sur la question qui reprend un peu l'historique de ces questions, leur implantation en France. Dans certains bassins, plusieurs processus sont présentés. L'objet de ce projet de loi est aussi de pouvoir avoir un retour un peu plus éclairé en nommant les choses, et c'est un outil dont les politiques publiques pourront se doter par la suite. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci pour ces éléments. Je rappelle aussi aux collègues qu'on aborde ce sujet en urgence parce que cela pourrait être examiné à l'Assemblée le 4 octobre prochain, sans quoi cela aurait pu donner lieu à un débat en Commission, pour échanger sur ces questions. Au regard du contexte particulier, je propose que cette motion soit soumise au vote. J'entends les questionnements de Michel au regard de situations sociétales qui évoluent. Après, bien évidemment, il s'agit de sujets éthiques. Chacun a bien évidemment des convictions propres et vous êtes, comme pour tous les votes, libres d'aller dans un sens ou dans un autre.

Je mets cette motion aux voix. Qui est contre cette motion ? Une voix contre. Qui s'abstient ? Nous avons plusieurs abstentions. La motion est adoptée.

Motion pour lutter contre les thérapies de conversion en Alsace

La semaine du 04 octobre prochain, l'Assemblée Nationale débatera d'une proposition de loi visant à interdire les « thérapies de conversion ».

Ces « thérapies » correspondent à un ensemble de procédés dont l'objectif annoncé est de modifier l'orientation sexuelle ou l'identité de genre d'une personne

Selon les promoteurs de ces thérapies, l'homosexualité et la transidentité sont des maladies et doivent, à ce titre, être guéries. Les processus employés sont plus archaïques et dégradants les uns que les autres : électrochoc, traitements hormonaux hors de tout cadre thérapeutique, exorcisme, « stages » coercitifs, etc. Ces pratiques, appliquées le plus souvent par la contrainte, causent des dégâts psychologiques majeurs chez les victimes. Une grande partie d'entre elles sont des mineurs ou de jeunes adultes.

Ces traitements sont une atteinte grave à la dignité de l'être humain et à nos droits les plus fondamentaux.

Malgré le retrait de l'homosexualité de la liste des affections psychiatriques par la France dès 1981 en 1990 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), malgré le retrait de ce qui était considéré comme « des troubles de l'identité de genre » de cette même liste dès 2010 en France et depuis 2018 par l'OMS, malgré un certain arsenal juridique, ces pratiques n'ont malheureusement pas cessé.

Depuis 2015, l'alsacien Aurélien Heiligenstein mène le combat contre ces pratiques. Il est à l'origine d'une pétition qui cumule aujourd'hui plus de 115 000 signatures. Certains lieux de culte de notre territoire, dans une démarche résolument inclusive, ont aussi rejoint ce combat.

Aussi, dans la continuité de la motion adoptée au Parlement européen le 1er mars 2018 invitant les pays membres à légiférer contre les « thérapies de conversion », des votes des parlements maltais, britanniques et allemands, des travaux de la mission parlementaire française dédiée, le Groupe Alsace Écologiste, Citoyenne et Solidaire propose au Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace de s'associer à cette démarche par l'adoption de deux résolutions.

La première résolution consiste à condamner fermement et sans appel les « thérapies de conversion », quels que soient les noms sous lesquels elles apparaissent.

Par son ancrage territorial et par son action auprès du jeune public, notamment des collégiens et des collégiennes, la Collectivité européenne d'Alsace peut faire le choix d'incarner partout en Alsace ce discours de fermeté.

La seconde résolution est un appel solennel au Parlement français pour voter au plus vite l'interdiction de ces pratiques héritées d'un autre âge. De nouvelles dispositions législatives sont un outil indispensable pour développer une approche spécifique et en assurer un suivi statistique au plus près du terrain.

.

Ainsi s'achève notre séance plénière. Je vous remercie et vous convie au déjeuner.

La séance est levée à 13 heures 05.